



ADA Pays de la Loire

Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire

L'ABEILLE

libre

- **RETOUR SUR LA DEMI-JOURNÉE APICULTEURS-VITICULTEURS**
- **LES ASSURANCES EN APICULTURE**
- **PRÉSENTATION D'UNE STATION DE FÉCONDATION DANS LE MAINE-ET-LOIRE**
- **L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU NOMBRE D'APICULTEURS EN PAYS DE LA LOIRE**
- **LA PRODUCTION DE MIEL EN PAYS DE LA LOIRE EN 2023**

LE JOURNAL DE LA FILIÈRE APICOLE LIGÉRIENNE


**ADA PAYS
DE LA LOIRE**

JANVIER 2024

N° 13

Commandez directement
l'analyse de vos miels sur
www.ab-labo.com



Analyses **physico-chimiques**
HMF (Hydroxyméthylfurfural), humidité,
couleur, pH, amylase...

Analyses **sensorielles**

Analyses **polliniques**

Analyse **d'authenticité**
par la méthode IRMN

Analyses **contaminants**
pesticides, antibiotiques

**EXPERT MIEL
ET PRODUITS DE LA RUCHE**

Fiabilité de
nos résultats
d'analyses

Analyses
subventionnées
à 40 %*

Laboratoire
habilité
INAO

Une équipe de techniciens et d'ingénieurs compétents
pour caractériser et qualifier vos productions apicoles.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS !

Tél. : 33(0)5 59 21 91 34 - contact@ab-labo.com

cofrac ACCRÉDITATION ESSAIS
N°1-7001
Portée d'accréditation
disponible
sur www.cofrac.fr

FranceAgriMer
* Liste des analyses
subventionnées
disponible sur demande



SOMMAIRE

	LA VIE DE L'ADA PAYS DE LA LOIRE	4
	RETOUR SUR NOS ACTIONS	6
	• 1ère demi-journée d'échange entre Apiculteurs et Viticulteurs	6
	RÉGLEMENTATION	8
	• Aide à la transformation à la ferme : les nouvelles modalités à partir de 2024	8
	• Les assurances en apiculture	10
	➤ Quels changements dans l'offre assurantielle proposée par les syndicats en 2024 ?	10
	➤ Points d'attention lors du choix d'une assurance en apiculture	11
	➤ Comparatif rapides des assurances proposées par le Crédit Agricole et Groupama	13
	➤ Quelles sont les meilleures assurances en apiculture selon les apiculteurs ? Résultats d'enquête	14
	FILIÈRE APICOLE RÉGIONALE	16
	• Découverte d'une station de fécondation de l'Abeille Ligérienne dans le Maine-et-Loire	16
	• L'évolution du nombre d'apiculteurs en Pays de la Loire ces dernières années	19
	• La production de miel en pays de la Loire en 2023	26

NOUVEAU : INSERTION D'ENCARTS PUBLICITAIRES DANS L'ABEILLE LIBRE

L'ADA Pays de la Loire propose aux entreprises intéressées d'insérer des encarts publicitaires dans son bulletin régional. Vous pourrez trouver dans ce numéro un encart publicitaire pour un laboratoire d'analyses, premier annonceur à avoir répondu à notre proposition.

Ce recours à des encarts publicitaires permettra à l'ADA de bénéficier de fonds privés venant compléter ses financements publics et les montants reçus via ses adhésions, et ainsi de pouvoir conduire ses multiples actions de développement de l'apiculture régionale.

Si vous êtes une entreprise (magasin d'apiculture, vendeur d'essaims, laboratoire, ...) et que vous souhaitez faire la promotion de votre activité auprès des apiculteurs ligériens nous vous invitons à contacter l'ADA Pays de la Loire : adapaysdelaloire@gmail.com



NOUVELLE RUBRIQUE !

Dorénavant vous pourrez découvrir dans chacun de nos bulletins un résumé des actions menées par l'ADA Pays de la Loire lors des derniers mois.

Nous vous proposons de revenir dans ce bulletin sur les principales actions menées par l'ADA Pays de la Loire d'août à novembre 2023.

INSTALLATION

FICHE « GESTION DES EMPLACEMENTS – DIFFICULTÉ ET SOLUTIONS »

Certains apiculteurs expriment ressentir des problématiques nouvelles dans la gestion de leurs emplacements et de leurs environs. Ces problématiques, par exemple une tension sur la ressource mellifère, peuvent parfois être provoquées par une multiplication du nombre de ruchers autour de leurs emplacements.

En parallèle les apiculteurs en phase d'installation vers un projet professionnel peuvent avoir des difficultés à trouver des emplacements correspondant aux besoins de leurs colonies et à leur augmentation en cheptel.

Afin de répondre à ces deux besoins l'ADA Pays de la Loire met à votre disposition un document portant sur la gestion des emplacements.

Principalement issu d'un travail mené par l'ADA Bourgogne-Franche-Comté ce document reprend les principaux points d'attention à avoir lors de la recherche d'un emplacement ainsi que les problématique associées.



Cette fiche est accessible en ligne, via le site de l'ADA Pays de la Loire

PRODUCTION ET TECHNIQUE

ENQUÊTE DE PRODUCTION ANNUELLE

L'ADA vous avait communiqué début septembre une enquête sur votre production de miel 2023. Nous avons analysé les résultats de cette enquête pour vous fournir une synthèse de la saison apicole en Pays de la Loire en 2023. Cette synthèse est disponible plus loin dans ce numéro de l'Abeille libre.

FORMATIONS ET RENCONTRES

De septembre à mars de chaque année l'ADA Pays de la Loire propose des formations pour les apiculteurs de la région. Sur l'inter-saison 2023-2024 cela s'est notamment traduit par les formations suivantes :

- Une visite d'exploitation en sortie de saison
- Deux sessions de la formation « produire et commercialiser de l'hydromel et du vinaigre de miel »
- La formation « Initiation à l'analyse sensorielle des miels »
- La formation « Hygiène, traçabilité, étiquetage »

VISITE D'EXPLOITATION, SEPTEMBRE 2023

Le jeudi 14 septembre 2023 une quinzaine d'apiculteurs se sont retrouvés sur une exploitation apicole pour découvrir de nouveaux fonctionnements et échanger sur la saison écoulée. Un grand merci aux apiculteurs qui ont accepté d'ouvrir leur portes à leurs collègues !



FORMATION « PRODUIRE ET COMMERCIALISER DE L'HYDROMEL ET DU VINAIGRE DE MIEL »

Deux sessions de cette formation ont eu lieu, chacune ayant eu une durée de trois jours. Au total ces deux sessions ont réuni 26 apiculteurs venus se former.



FORMATION « INITIATION À L'ANALYSE SENSORIELLE DES MIELS »

Cette formation a regroupé 14 apiculteurs durant une journée et demie. Ce fut l'occasion d'apprendre à analyser grâce au cinq sens des miels aussi bien locaux que plus exotiques !



FORMATION « HYGIÈNE, TRAÇABILITÉ, ÉTIQUETAGE »

Cette formation fut l'occasion pour les 10 apiculteurs participants de vérifier leurs connaissances de la réglementation et la bonne application de cette réglementation sur leurs exploitations.

FORMATIONS DES FORMATEURS DE RUCHERS-ÉCOLES EN PAYS DE LA LOIRE

L'ADA Pays de la Loire a initié fin 2022, un cycle de plusieurs formations et journées d'échanges entre ruchers-écoles des Pays de la Loire. En 2023 les formateurs de ruchers-écoles se sont réunis à 4 occasions.

La dernière de ces rencontres a eu lieu en Loire-Atlantique et a rassemblé près d'une vingtaine de formateurs venus améliorer leurs connaissances, dans l'objectif final de retransmettre ces connaissances aux apiculteurs de loisirs venant se former dans leurs associations.



WEBINAIRES

Durant le mois d'octobre 2023 l'ADA et le GDS Pays de la Loire ont proposé aux apiculteurs intéressés d'assister à 5 webinaires (présentation ou réunion accessible sous format vidéo via un ordinateur ou un téléphone) sur des thématiques d'intérêt :

- Les aides directes disponibles en apiculture en Pays de la Loire (ADA)

- Présentation des méthodes de suivi d'infestation varroa (GDS)
- Les formations initiales en apiculture en Pays de la Loire (ADA)
- Traitement thermique contre varroa (GDS)
- Présentation de divers obligations réglementaires qu'il vous faut respecter : signalétique Info-tri, balances homologuées et médiation à la consommation (ADA)



Les enregistrements des trois webinaires proposés par l'ADA sont disponibles sur notre chaîne YouTube : @adapaysdelaloire



Les enregistrements des deux webinaires proposés par le GDS Pays de la Loire sont disponibles sur leur chaîne YouTube : @GDSPDLSectionapicole

SANITAIRE

COLLECTE DE COMPTAGES VARROA

Dans le cadre du groupe d'échange sur varroa qu'elle anime en coopération avec l'OV, la FRGTV et la CAB, l'ADA Pays de la Loire a collecté de nombreux comptages varroa effectués par les apiculteurs. Dans plusieurs cas les salariés se sont déplacés pour réaliser ces comptages avec les apiculteurs sur les ruchers et ainsi leur apprendre à effectuer des comptages précis et représentatifs. À terme ces différents comptages permettront d'avoir une visibilité sur les itinéraires de lutte les plus efficaces.

- Les résultats de ce travail seront valorisés sous forme d'une synthèse qui vous sera distribuée début d'année 2024.
- Le groupe d'échange s'est réuni en novembre 2023 pour partager sur leurs pratiques de lutte.

AUTRES SUJETS

MODÈLE DE REGISTRE D'ÉLEVAGE

L'ADA Pays de la Loire a actualisé le modèle de registre d'élevage initialement créé en 2022 en coopération avec la CAB, la FRGTV et le GDS Pays de la Loire. Ce modèle de registre est accessible librement pour toute personne intéressée, n'hésitez donc pas à vous en servir, en le modifiant pour qu'il corresponde à vos pratiques si besoin.

- Des exemplaires seront distribués aux personnes intéressées au moment de l'Assemblée Générale de l'ADA Pays de la Loire qui aura lieu en février 2024.



Vous pouvez aussi télécharger puis imprimer ce registre directement depuis notre site internet.



1ÈRE DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGE ENTRE APICULTEURS ET VITICULTEURS

Depuis 2022, un groupe de viticulteurs travaille en commun au sein d'un groupe GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) « Viticulture et Biodiversité ». Après avoir implanté des ruches sur leurs parcelles pour suivre l'impact de leurs pratiques sur la biodiversité, ils ont souhaité se rapprocher de l'ADA Pays de la Loire pour rencontrer des apiculteurs professionnels afin d'échanger sur les pratiques et les contraintes spécifiques à chacune de leurs professions.

Apiculteurs ou viticulteurs, les calendriers sont souvent chargés. Cette première rencontre a été coorganisée entre l'ADA Pays de la Loire et Pauline Ardois, conseillère viticulture de la Chambre d'Agriculture. Elle anime le groupe **GIEE Viticulture et Biodiversité**.

Ce moment d'échange s'est déroulé le 16 novembre dans les locaux du Domaine Bregeon situé à Gorges (44) au bord de la Sèvre nantaise. Cette demi-journée de rencontre a permis à cinq viticulteurs (ayant des domaines variants d'une dizaine d'hectares à plus d'une centaine) d'échanger avec deux apiculteurs professionnels membres de l'ADA, tous deux situés à proximité du vignoble nantais.



Le groupe de viticulteurs a présenté aux apiculteurs présents leur objectif : mesurer l'impact sur la biodiversité de la modification de leurs pratiques viticoles. Si les viticulteurs de ce groupe ne sont pas tous bio, ils sont tout de même tous convaincus de l'intérêt de modifier leurs pratiques en faveur de l'environnement. Ce groupe est accompagné par la start-up « Bee futures » qui a implanté des ruches connectées sur leur parcelle afin de suivre les perturbations et les impacts engendrés par la viticulture sur les colonies d'abeilles (passages d'engin, pratique phyto etc...). Sont notamment mesurés : la mortalité des abeilles, leur activité, la



diversité et quantité de pollen et aussi la quantité et l'analyse des miels récoltés, ainsi que l'impact du frelon asiatique. Pour les viticulteurs, favoriser la biodiversité passera entre autres par l'implantation de haies, la valorisation des inter-rangs et des espaces non productifs (tournières et côtés) et aussi la valorisation des jachères.

Pour les apiculteurs les liens entre apiculture et viticulture ne coulent pas de source : la vigne n'a pas besoin des abeilles pour la pollinisation et les abeilles utilisent seulement la vigne comme ressource de pollen supplémentaire. La monoculture sur de grandes zones et les multiples passages de produits phytosanitaires, souvent associés à la pratique viticole, ne semblent pas être favorables à l'apiculture. Les apiculteurs ont profité de cet échange pour rappeler les besoins des abeilles mellifères (nectar, pollen, eau) et le développement des colonies sur la saison. Un rappel a également été fait sur les règles d'utilisation des produits phytosanitaires, de l'arrêté Abeille 2021 et de la spécificité de son application particulière aux vignes (la vigne n'est pas considérée comme une culture attractive). Les viticulteurs présents étaient au fait de la réglementation liée à l'utilisation des phytos, mais ce fut l'occasion d'évoquer l'impact des fongicides sur la santé des colonies d'abeilles, sur leur capacité à digérer le pollen et sur la fertilité des mâles et des reines. Les apiculteurs présents ont aussi expliqué les paramètres pour accueillir des ruches sur les parcelles de vignes et évoqué plus en détail le métier d'apiculteur professionnel. Il fut évoqué le fait qu'avec le développement de la biodiversité et de ressources pollinifères et nectarifères, la vigne pourra peut-être devenir une zone intéressante pour l'apiculture. D'ores et déjà, avec quelques précautions, la possibilité d'hiverner des ruches transhumantes semble réaliste.

Les échanges qui ont suivi ont montré que ces deux mondes qui ne se côtoient pas ont en réalité beaucoup de points communs : des métiers passionnants, techniques, au rythme des saisons, avec ses périodes intenses, mais aussi parfois des difficultés communes telle la commercialisation.

Le fait d'avoir été voir des ruches situées sur la parcelle en pleine tempête automnale a permis de rappeler l'importance des paramètres pour un bon accueil des ruches et garantir le bon développement des colonies et leur survie hivernale.

La matinée s'est conclue par un moment de convivialité autour de la dégustation de miels et d'un verre de muscadet.

Les participants se sont accordés sur l'intérêt de renouveler ce type de rencontre, le plus difficile étant de réussir à trouver un moment de disponibilité commune au travers de deux calendriers apicole et viticole très chargés.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les projets existants et à venir dans le réseau des ADA

-  **VINAPI – ADA Occitanie** – *Impact sur les colonies d'un hivernage en milieu viticole et parution prochaine du Guide « Rendre les vignobles accueillants pour les abeilles grâce aux jachères fleuries »*
-  **SURVAPI, volet viticulture – ADA Nouvelle Aquitaine et ADA Occitanie** – *évaluer l'exposition des colonies d'abeilles domestiques aux produits phytosanitaires dans des contextes agricoles différents.*

Avec nos confrères de la LPO et de la CAB Pays de la Loire

-  Guide technique « *favoriser la biodiversité dans ses vignes* ».





AIDE À LA TRANSFORMATION À LA FERME : LES NOUVELLES MODALITÉS À PARTIR DE 2024

L'aide « à la transformation à la ferme » est une aide directe régionale qui vous permet de financer vos investissements en bâtiments et en matériel de miellerie. A partir de novembre 2023, les modalités de cette aide évoluent. Vous pourrez découvrir dans cet article les nouvelles dispositions en vigueur.

NOTE

Pour gagner en simplicité cet article ne reprend pas de façon exhaustive les conditions détaillées de l'aide. Si vous souhaitez effectuer une demande nous vous invitons donc à consulter le règlement de l'aide.

LE PRINCIPE

Cette aide est accessible à tous les agriculteurs des Pays de la Loire. Elle a pour vocation de leur permettre de créer ou rénover des ateliers de transformation de leurs produits agricoles en les aidant à financer les investissements réalisés

sur l'exploitation. En apiculture, toute activité d'extraction du miel ou de transformation de celui-ci est éligible. La construction d'une miellerie ou de l'achat de matériel d'extraction est par exemple éligible à cette aide.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Être un agriculteur, une CUMA ou une entreprise dont la majorité de l'actionariat est composé d'agriculteurs.
- Engager des investissements concernant la transformation de produits agricoles (donc de l'extraction, mise en pot ou transformation du miel dans notre cas).
- S'engager dans une « démarche de transition » comprenant un autodiagnostic et une formation d'au moins 14 heures parmi une liste éligible.
- Obtenir 60 points sur 300 possibles, via une liste de critères préétablis disponible ci-contre.

LISTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Principes applicables à l'établissement des critères de sélection	Critères	Note points
Contribution au renouvellement des générations (50 points maximum)	Jeune agriculteur (JA) avec DJA	50
	Nouvel agriculteur (voir définition ci-après)	
Contribution à l'amélioration de la qualité des productions (50 points maximum)	Projet concernant au moins un produit sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Agriculture biologique certifié (AB) ou en cours de conversion au moment du dépôt, label rouge, appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG)	50
Contribution à l'amélioration de la résilience et de la performance globale (150 points maximum)	Démarche s'inscrivant dans un réseau de communication circuits courts et/ou proximité : proximité.fr , Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, biopaysdelaloire.fr, autres sites de référencement de producteurs locaux	40
	Création d'une nouvelle activité de transformation ou acquisition de nouveaux équipements ou aménagements pour élargir la gamme de produits	40
	Investissements visant à améliorer les conditions de travail ou la productivité d'un atelier existant	20
	Approvisionnement de la restauration collective	40
Contribution à l'amélioration de la performance énergétique et environnementale (50 points maximum)	Création d'emplois tout type de contrat ou associé.	30
	Investissements économes en énergie et/ou en eau : en particulier, équipements ou investissements réalisés pour diminuer la consommation en eau ou énergie	20
	Apiculteurs > 200 ruches	30



LA « DÉMARCHE DE TRANSITION » OBLIGATOIRE

Avant d'effectuer sa demande de paiement finale l'agriculteur souhaitant bénéficier de l'aide devra obligatoirement :

- Effectuer un autodiagnostic de son exploitation sous un format prédéfini.
- Effectuer une formation éligible à la démarche de transition. La liste des formations éligibles sera disponible sur le site Vivea (<https://vivea.fr>). Chacune de ces formations fera à minima 14h. Il n'est pas prévu pour l'instant que les formations proposées par l'ADA Pays de la Loire soient éligibles.

Cette démarche n'est à faire qu'une fois sur la période évoquée (2024-2027).

LE FONCTIONNEMENT DE L'AIDE ET LES MONTANTS ENGAGÉS

L'aide sera de 30% des montants investis (40% pour les Jeunes Agriculteurs), sur présentation des factures.

Les dépenses éligibles devront se situer entre 10 000 € et 200 000 € pour une exploitation agricole., soit des montants d'aide pour un agriculteur non « Jeune Agriculteur » allant de 3 000 € à 60 000 €.

Exemples d'investissements éligibles:

- Gros œuvre et second œuvre sur la miellerie, le local de stockage, le magasin de vente, la chambre chaude et la chambre froide...
- Matériel de transformation (extraction, mise en pot et stockage éligible), matériel de manutention, matériel de conditionnement, de stockage...
- Dépenses immatérielles dans la limite de 10% du montant engagé : étude d'architecte, étude de faisabilité, création d'un site internet, actions de communication...

Vous pouvez faire jusqu'à deux demandes de cette aide sur la période 2024-2027.

LES MODALITÉS DE DÉPÔT

Les demandes se font au fil de l'eau, il n'y a pas de date limite de dépôt.

Les dépenses sont à engagées une fois la demande effectuée, ou dans les 6 mois précédents cette demande et sous condition de ne pas avoir terminé les investissements au moment de la demande.



La demande est à effectuer en ligne via la page dédiée du site web de la Région Pays de la Loire

QUELQUES POINTS D'ATTENTION

- Pour que les investissements soient éligibles il faut au moins que la demande comporte une partie « transformation » (pour rappel cela va de l'extraction du miel à production de produits transformés issus de la ruche). Une demande portant uniquement sur un magasin de vente ou un local de stockage sans comporter cette partie « transformation » ne serait pas éligible.
- Les versements peuvent mettre longtemps à arriver (un à deux ans dans certains cas): Prévoir la trésorerie en fonction.
- Certains investissements ne sont pas éligibles : Bureaux, aménagements extérieurs, salle de repas ou de pause, matériel d'occasion.
- Les travaux et investissements peuvent avoir été engagés jusqu'à 6 mois avant la demande d'aide, cependant l'intégralité des investissements ne doit pas avoir été terminé au moment de la demande. De plus si vous lancez certains travaux avant la demande d'aide vous n'êtes pas sûrs qu'ils soient éligibles.



EN SAVOIR PLUS



Pour obtenir plus d'information, consulter le règlement détaillé ou pour déposer vos demandes nous vous invitons à consulter la page dédiée sur le site de la Région Pays de la Loire



Le contact dédié pour obtenir plus d'informations est le service dédié de la Région Pays de la Loire : transfoferme@paysdelaloire.fr



LES ASSURANCES EN APICULTURE

A partir du 1er janvier 2024, le fonctionnement des assurances contractées via les syndicats apicoles va être modifié, suite à un changement réglementaire national. En parallèle de nombreux apiculteurs professionnels ont exprimé le souhait d'avoir des informations et des retours d'expériences sur les meilleures assurances disponibles pour les aider à choisir l'assurance qui conviendra le mieux à leur exploitation.

C'est pour répondre à ce double constat que le réseau des ADA vous propose plusieurs articles sur le sujet des assurances en apiculture. Ces articles pourront être complétés par un travail complémentaire du réseau des ADA courant 2024.

Voici les articles que nous mettons à votre disposition :

- Quels seront les changements pour les assurances proposées par les syndicats en 2024 ?
- Les points d'attention lors du choix d'une assurance en apiculture.
- Comparatif entre les assurances proposées par Groupama et le Crédit Agricole.
- Quelles sont les meilleures assurances en apiculture ? Résultats d'enquête.

QUELS CHANGEMENTS DANS L'OFFRE ASSURANTIELLE PROPOSÉE PAR LES SYNDICATS EN 2024 ?

CONTEXTE : UN CHANGEMENT RÉGLEMENTAIRE POUR 2024

Une directive européenne relative à la distribution d'assurance a entraîné un changement réglementaire : à partir du 1er janvier 2024, il ne sera plus possible d'être « distributeur d'assurance » sans être immatriculé auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS). Cette immatriculation demande de respecter un certain nombre de règles et d'obligations pour le potentiel « distributeur d'assurance ». Ces obligations peuvent rendre difficile l'obtention d'une immatriculation pour une structure syndicale et donc, la possibilité de continuer à proposer des assurances groupées.

Deux syndicats apicoles, l'UNAF et le SNA, ont à ce jour obtenu la prolongation de leurs capacités à proposer une offre groupée d'assurances à leurs adhérents, et aux adhérents de leurs associations membres.



LES ASSURANCES PROPOSÉES PAR LE SNA ET L'UNAF ET LEURS SYNDICATS LOCAUX ASSOCIÉS

L'UNAF et le SNA proposent tous deux le même fonctionnement : une offre organisée en formules en fonction du niveau de couverture que l'adhérent souhaite pour ses ruches. Les formules couvrant mieux les ruches (prise en charge des incendies, tempêtes, vols, ...) ont un coût à la ruche plus élevé que les formules moins protectrices.

Chaque formule présente un coût fixe à la ruche. La plus complète couvre la responsabilité civile, la protection juridique, les catastrophes naturelles, les incendies, les événements climatiques, les vols et les dégradations, la plus simple couvre uniquement la responsabilité civile et la protection juridique. Chaque sinistre comprend par ailleurs un montant de franchise préétabli.

Il est possible de contracter un tel contrat d'assurance via l'adhésion à un syndicat affilié à l'UNAF ou au SNA, ou en contactant directement les syndicats nationaux, à titre individuel. Les contrats d'assurances peuvent être souscrits en même temps que votre adhésion à votre syndicat local. Les assurances contractées via un syndicat affilié à l'UNAF devront cependant être réglées directement à l'UNAF. Il faudra donc préparer deux paiements: un à destination de l'UNAF (pour l'assurance) et un à destination de votre syndicat local (pour l'adhésion en elle-même).



EN SAVOIR PLUS



Site du SNA :
Assurances apicoles 2024



Site de l'UNAF :

- Souscrire en ligne à un abonnement d'assurance



- Déclaration de sinistre sur ses ruches

LES ASSURANCES PROPOSÉES PAR LES AUTRES SYNDICATS LOCAUX

Chaque syndicat local va adapter son offre en fonction. Pour en savoir plus, votre interlocuteur privilégié reste votre syndicat. A notre connaissance, certains d'entre eux vont choisir de ne plus proposer d'assurance en sus de l'adhésion, d'autres ont mis en place un partenariat avec un assureur : par exemple une réduction sur un contrat directement auprès de l'assureur, sous réserve d'adhésion au syndicat.

POINTS D'ATTENTION LORS DU CHOIX D'UNE ASSURANCE EN APICULTURE

POINTS D'ATTENTION LORSQUE L'ON CONCLUT UN CONTRAT D'ASSURANCE

Lorsque vous souhaitez conclure un contrat d'assurance, il vous faut apporter une attention particulière à plusieurs éléments.

Pour commencer il est nécessaire de vérifier que l'ensemble des sinistres qui pourraient survenir sur votre exploitation sont bien couverts, et que les montants de remboursement correspondent à vos attentes.

En complément voici quelques questions à évoquer avec votre assureur en amont de la conclusion d'un contrat d'assurance :

- Est-ce que la perte de production est bien prise en compte ?
- Dans les assurances bâtiments est-ce que le stock est pris en compte ? Actualiser régulièrement la valeur de son stock auprès de l'assurance peut être intéressant si celui-ci est important.
- Qu'est ce qui est pris en compte par l'assurance « Responsabilité civile » ?
- Vous vendez en ligne ? Est-ce que l'assurance couvre la fraude et la fuite de données personnelles ?
- Est-ce que l'assurance couvre le vol en tout lieu (vol sur un rucher, dans le camion, ...) ?
- Les véhicules sont assurés mais il faut parfois ajouter le contenu (surtout pour les remorques).
- Quelles sont les conditions pour qu'un cas d'intoxication soit pris en charge par l'assurance ?
- Est-ce que les cas d'entraides agricoles sont couverts (par exemple si vous effectuez des transhumances à plusieurs ou du travail en commun avec d'autres apiculteurs) ?
- Est-ce que le désamiantage est pris en compte en cas de sinistre sur un bâtiment ?



Il vous faut aussi examiner la façon dont sont calculés les remboursements :

- Quels sont les taux de remboursements et quels sont les barèmes utilisés pour les calculs (estimation de la production perdue, valeur de l'essaim, valeur déclarative des biens au moment de la conclusion de l'assurance, ...) ?
- Est-ce que le fait que l'exploitation soit Bio va changer les taux de remboursement (valeur de l'essaim, de la production, ... plus élevés) ?
- Y a t il une prise en compte de la vétusté des bâtiments ?

LES POINTS D'ATTENTION DANS LES ANNÉES QUI SUIVENT LA CONCLUSION DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Lors des années qui suivront la conclusion de votre contrat il vous faudra revenir de façon périodique sur votre assurance pour actualiser cette dernière. C'est notamment indispensable dès que vous effectuez des achats de matériel, des travaux importants sur vos bâtiments ou encore des achats de ruches ou d'essaims importants. De même si vous diminuez la valeur de votre exploitation (fortes pertes non renouvelées, vente de matériel, diminution du nombre de ruches, ...) vous pourrez faire diminuer vos cotisations en signalant ce changement à votre assurance. Un rendez-vous régulier avec votre conseiller vous permettra aussi de renégocier les tarifs des contrats ou encore d'actualiser le montant des remboursements en cas de variation importante du matériel. L'année écoulée ayant montré que certains prix peuvent varier de façon importante et rapide.

De même, il est nécessaire d'actualiser son contrat d'assurance en cas de variation de stock importante, que ce soit pour faire diminuer ses cotisations en cas de baisse importante du stock, ou pour être couvert en cas d'augmentation du stock.

Il faut aussi penser à payer ses cotisations en temps et en heure: si ce n'est pas le cas et qu'un sinistre survient, il est possible que ce dernier ne soit pas pris en charge. Un prélèvement automatique permet de prévenir ce problème d'échéancier à respecter. Dans certains cas, il faut aussi que le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) existe et soit mis à jour.

Globalement il est intéressant de passer en revue ses contrats d'assurances tous les deux ou trois ans, et dès qu'un changement majeur intervient sur l'exploitation.

LA COUVERTURE « RESPONSABILITÉ CIVILE » DES RUCHES POUR LES APICULTEURS AMATEURS

La majorité des assureurs assure déjà une prise en charge des ruches dans leurs contrats « Responsabilité Civile » associés à une assurance habitation. Si vous ne possédez que quelques ruches et que vous souhaitez faire assurer vos ruches, nous vous invitons à vérifier combien de ruches sont couvertes par votre responsabilité civile avant de conclure un contrat. Vous pourrez ainsi éviter de payer deux fois une assurance "responsabilité civile" pour vos ruches.

La majorité des assurances couvre de base jusqu'à 10 ruches possédées. Certaines couvrent jusqu'à 49 ruches et d'autres ne fixent pas de maximum, du moment que l'apiculture pratiquée est de façon amateur.

ASSURANCE TEMPORAIRE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Si vous n'accueillez pas de façon régulière du public sur votre exploitation mais que vous recevez ponctuellement du monde (portes ouvertes, accueil de scolaires, ...) il vous est possible de prendre une assurance temporaire « Accueil du public ». Cette assurance vous permettra d'être couvert pour une durée déterminée, par exemple une journée ou deux.



COMPARATIF RAPIDES DES ASSURANCES PROPOSÉES PAR LE CRÉDIT AGRICOLE ET GROUPAMA

Le réseau des ADA a comparé les assurances proposées par Groupama et le Crédit Agricole (Pacifica)*. Les informations disponibles ci-dessous ont été obtenues en échangeant avec les assureurs eux-mêmes et avec des apiculteurs assurés chez ces deux organismes.

Attention, cette grille est non exhaustive et ne rend pas compte de toutes les subtilités que peut prendre un contrat d'assurance selon la situation et les négociations entre l'assureur et l'assuré.

Le comparatif ci-dessous se base majoritairement sur l'assurance couvrant les ruches, même si d'autres points peuvent être abordés.

Ce premier comparatif sera complété en 2024, en prenant notamment en compte les retours d'expérience d'apiculteurs professionnels assurés chez ces deux assureurs.

**Pourquoi Groupama et le Crédit Agricole ? Car il s'agit de deux assureurs, hors syndicats apicoles, qui représentent à eux deux près de 90% des contrats d'assurance.*

	CRÉDIT AGRICOLE (PACIFICA)	GROUPAMA
Ruches et contenant	<p>Responsabilité Civile Ruche = « capital premier risque » donc vol, incendie, garantie tempête (souple), aléas climatiques.</p> <p>C'est l'apiculteur qui estime la valeur de la perte (avec factures ou études à l'appui) lors de la perte.</p>	<p>Responsabilité Civile Ruche : vol, incendie, vandalisme, aléas climatiques.</p> <p>L'apiculteur choisit un forfait avec la couverture souhaitée. Le prix est dépendant du niveau de protection du forfait choisi.</p> <p>Remboursement forfaitaire à la ruche allant de 120€ à 250€. Il est possible de demander à augmenter ce plafond dans le contrat si on le souhaite</p>
Réductions	<p>Accordées au cas par cas: Jeunes Agriculteurs, multirisques, exploitation plus ou moins grande, véhicules...</p>	<p>Il est possible, dans certains cas, d'avoir des réductions sur l'assurance multi-risques (ruche) + bâtiment + véhicule.</p> <p>Les Jeunes Agriculteurs bénéficient de réduction sur les assurances professionnelles et privées les 5 premières années de l'installation (1,5 an de réduction, 150% sur 5 ans).</p>
Malus	<p>Malus sur le matériel/véhicule à partir de 2 sinistres/an/contrat (et non par assuré.e)</p>	<p>Malus ne s'appliquant que sur le véhicule.</p>
Délais de remboursement	<p>Délai entre 2 et 3 semaines sans expertise. Délai de 2 mois avec expertise. Plusieurs mois, si contre-expertises (RC) et perte d'exploitation.</p>	<p>Délais : 2 à 3 semaines sans expertise.</p> <p>Plusieurs mois s'il y a expertises, contre-expertises et perte d'exploitation.</p>
Calamités/ Assurances récoltes	<p>Non</p>	<p>Non</p>

QUELLES SONT LES MEILLEURES ASSURANCES EN APICULTURE SELON LES APICULTEURS ? RÉSULTATS D'ENQUÊTE

Quelles sont les meilleures assurances pour couvrir mon activité apicole ? C'est pour répondre à cette question que le réseau des ADA s'est mobilisé pour mener une enquête sur les assurances les plus répandues

CONTEXTE ET RÉPONDANTS

L'enquête a été menée en ligne à l'été 2023 auprès des adhérents du réseau des ADA.

Elle a recueilli les réponses de 151 apiculteurs, dont 125 possèdent 50 ruches ou plus et 72 possèdent 200 ruches ou plus. Les répondants sont situés dans l'ensemble de la France, répartis dans pas moins de 52 départements. Tous possédaient une assurance au moment de répondre.

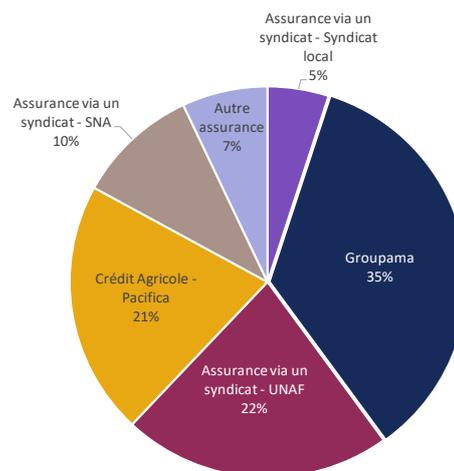
LES ASSURANCES AUXQUELLES LES APICULTEURS ONT LE PLUS RECOURS

Près de 90% des répondants sont assurés via 4 structures : Groupama, Pacifica (assurance faisant partie du groupe « Crédit Agricole »), le SNA ou l'UNAF. Groupama est l'assurance la plus prisée, avec plus d'un tiers des répondants qui y sont affiliés.

Si l'on exclut les assurances proposées via des syndicats, Groupama et Pacifica représentent l'immense majorité des assurances contractées par les apiculteurs. Parmi les autres assurances citées, on peut noter l'AXA, Abeille Assurance, le Crédit Mutuel, la MATMUT et Thélem Assurances.

Les assurances proposées par l'UNAF ou le SNA sont en réalité des contrats groupés contractés par ces syndicats auprès de Groupama.

Assurances auxquelles ont recours les répondants



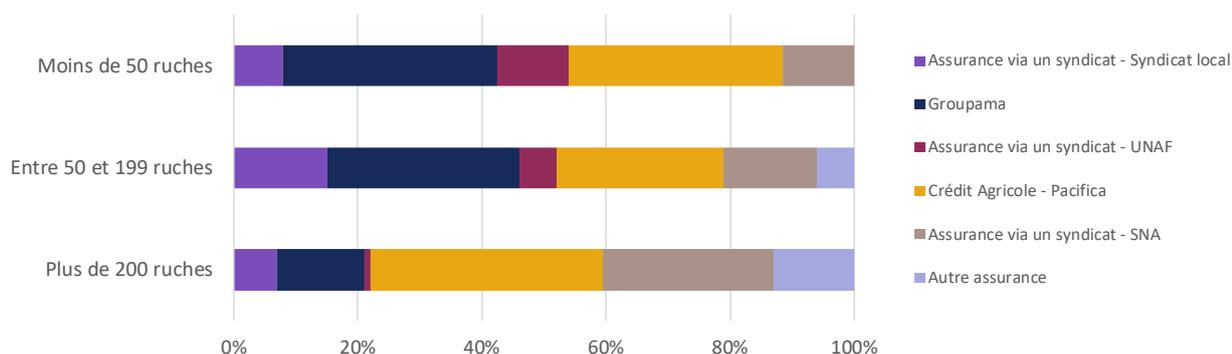
A NOTER

Certains apiculteurs possèdent plusieurs assurances : par exemple, une assurance pour l'exploitation et l'autre pour les ruches.

Le choix de l'assurance peut être analysé sous l'angle du nombre de ruches possédées. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches et ceux ayant entre 50 et 199 ruches ont pour plus de la moitié d'entre eux recours à une assurance via un syndicat apicole.

A contrario, les apiculteurs possédant 200 ruches ou plus privilégient les contrats directs avec les assureurs. Les offres « clefs en main » intéressent moins les apiculteurs professionnels, qui leur préfèrent des contrats plus personnalisés, adaptés à leurs exploitations et spécificités. Toutefois, plus d'un cinquième d'entre eux passent tout de même par un syndicat pour contractualiser avec une assurance.

Assurance choisie en fonction du nombre de ruches possédées



SINISTRES ET RECOURS À L'ASSURANCE

Sur les 151 répondants, 52 apiculteurs ont déjà eu recours à leurs assurances à la suite d'un sinistre.

Les sinistres les plus déclarés sont de loin les vols et vandalisme (27), qui sont fréquents dans la filière. Les intoxications sont peu déclarées (4) : cela est peut-être à relier avec l'indemnisation financière de ces sinistres, par nature difficiles à prouver et donc, à rembourser. Dans le cadre d'une intoxication, c'est bien souvent une confrontation de Responsabilité Civile qui se joue.

SATISFACTION VIS-À-VIS DE L'ASSURANCE POSSÉDÉE

Les répondants à l'enquête étaient invités à indiquer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de leur assurance, sur une échelle de 1 à 5.

Pacifica, l'assurance proposée par le Crédit Agricole semble tirer particulièrement son épingle du jeu avec plus de 50 % des apiculteurs répondants lui attribuant une note d'au moins 4/5. Surtout, plus de 20 % d'entre eux ont attribué à l'assurance une note de 5/5. Aucun répondant n'a attribué à Pacifica une note de 1/5.

Nombre de répondants pour chaque assurance : SNA (14), UNAF (32), Pacifica (29), Groupama (50).

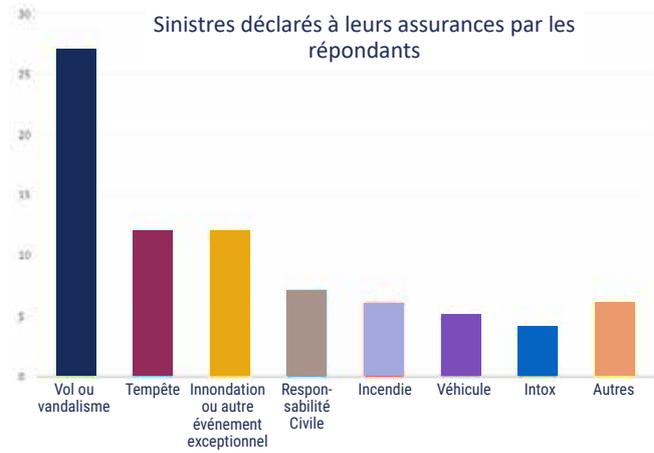
Cette satisfaction affichée pour Pacifica se confirme pour les apiculteurs qui ont déjà eu recours à leur assurance, avec près de 80 % des répondants qui lui attribue un 4/5 ou plus.

A l'inverse, Groupama est l'assurance qui comporte les taux de satisfaction les moins élevés, avec plus de 20 % d'apiculteurs attribuant une note de 2/5 ou moins.

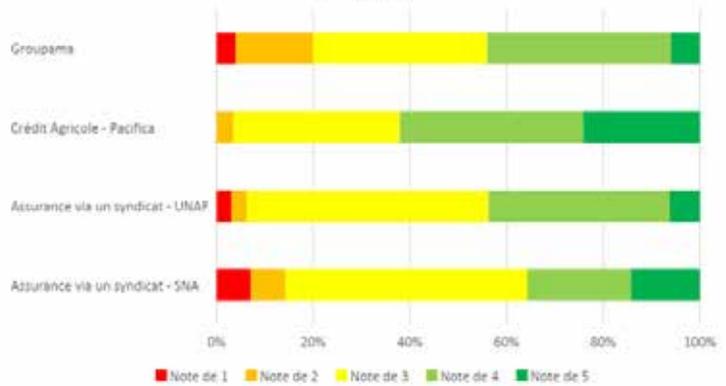
Nombre de répondants pour chaque assurance : SNA (5), UNAF (4), Pacifica (13), Groupama (22).

La note moyenne attribuée à chaque assurance par les apiculteurs qui ont déjà eu recours au moins une fois à leur assurance ne varie pas ou peu par rapport à la note moyenne tous apiculteurs confondus (y compris ceux n'ayant pas encore eu recours à leur assurance).

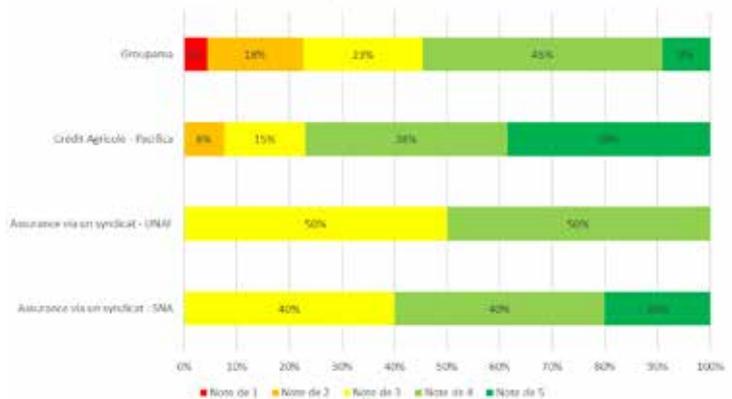
L'assurance proposée par le SNA semble aussi bénéficier d'un taux de satisfaction intéressant. Cependant, le faible nombre de répondants ayant déjà eu recours aux assurances proposées par les syndicats (9 personnes) nous invite à nuancer la lecture de ces données.



De 1 à 5 quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis de votre assurance?



De 1 à 5 quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis de votre assurance? - Apiculteurs ayant déjà eu recours à leur assurance



Assurance	Note moyenne	Nombre de répondants
SNA	3,80/5	5
UNAF	3,39/5	4
Pacifica	3,83/5	13
Groupama	3,26/5	22

Autre information issue de l'enquête : 67% des apiculteurs ayant répondu à l'enquête n'ont jamais changé d'assurance.

Parmi les répondants ayant changé d'assurance, la majorité est déjà passée par Groupama, l'UNAF ou Pacifica. A noter que 4 apiculteurs sont passés par MMA et ont décidé de ne pas y rester. Aucun des répondants à l'enquête n'y est actuellement assuré.



DÉCOUVERTE D'UNE STATION DE FÉCONDATION DE L'ABEILLE LIGÉRIENNE DANS LE MAINE-ET-LOIRE

Depuis 2014, des éleveurs des Pays de la Loire se sont regroupés dans un groupe d'échange afin de progresser en matière de sélection génétique. Les fécondations choisies dans le cadre de ce travail sont de 2 types : l'insémination artificielle et/ou la fécondation naturelle dirigée en station de fécondation isolée. C'est cette dernière méthode que nous allons découvrir ici.

Rendez-vous avec Thomas Freslon et Amaury Renoux, deux apiculteurs du groupe par un matin de juin. Le suivi d'un dédale de chemins nous mène vers un lieu paisible dédié à la reproduction des abeilles. Les opérations prévues pour ce matin sont le contrôle de ponte et le marquage des reines. Ici, on oublie notre chaude vareuse, c'est inutile car la douceur des abeilles est de mise.

POURQUOI UNE STATION DE FÉCONDATION ?

Pour contrôler les lignées, il faut impérativement maîtriser la fécondation. Si la sélection des reines est facilement accessible d'un point de vue technique pour la plupart des apiculteurs, la maîtrise des lignées mâles l'est beaucoup moins. Or cette sélection des mâles est primordiale car les mâles apportent la moitié de la génétique de la descendance. On comprend aisément que l'insémination artificielle résout directement cette difficulté. Mais cela reste une solution qui demande des compétences techniques élevées, nécessitant un environnement particulier, un coût financier important et une méthode compliquée à mettre en œuvre du côté logistique quand on travaille avec un groupe de sélection. L'autre solution est de laisser la reproduction se réaliser de manière naturelle en station dite de fécondation dirigée. Les reines

effectuent leur vol nuptial dans un environnement saturé de mâles sélectionnés. La qualité de ces fécondations est donc assurée.

Avantage de la station de fécondation : la compétition naturelle entre les mâles, face aux conditions climatiques par exemple, est conservée, seuls les mâles les plus vigoureux seront vainqueurs.

La station de fécondation est donc composée de plusieurs zones : 200 à 250 nucléi de différents apiculteurs du groupe et le rucher à mâles (20 ruches) destiné à la saturation en mâles sélectionnés.

Le rythme adopté sur cette station de fécondation est d'amener une nouvelle lignée de mâles environ toutes les 3 semaines.

Les résultats en 2023 : 500 reines y sont fécondées avec un taux de réussite d'environ 75 % en 3 fois avec 3 lignées de mâles différentes.

Chaque membre peut alors s'organiser pour venir faire féconder ses reines dans cette station. La répartition de la génétique aura été préalablement répartie entre tous. Cette saison de fécondation s'étend de mai à juillet.

Les interventions à la station permettent aussi des moments d'échanges et de rencontre entre les apiculteurs. Ce travail commun, cette recherche d'amélioration sont autant de points communs qui permettent aux apiculteurs impliqués de partager leur passion.

UNE HISTOIRE DE MÂLES ET UNE DRÔLE DE FAMILLE

Les Faux-Bourçons n'ont pas de père, pas de fils, un grand-père maternel et aussi des filles, des petites filles et des petits-fils. Ces mâles sont pourtant la clé en termes de sélection génétique en apiculture.

Petit Rappel : la reine et les ouvrières sont issues d'un œuf fécondé, elles possèdent $2 \times 16 = 32$ chromosomes (diploïde).

Les mâles eux sont issus d'un œuf non fécondé, ils possèdent seulement 16 chromosomes (haploïde). Alors que la reine transmet en moyenne 50% de sa génétique, le Faux-Bourçon transmet quant à lui 100 % de son patrimoine génétique (provenant de sa mère).

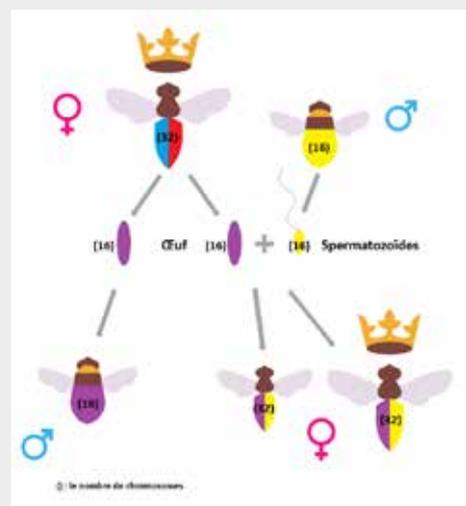


Illustration : ADAPL d'après Apisavoir.ch



LE TRAVAIL DU GROUPE DE SÉLECTION

Le fonctionnement de ce type de groupe repose sur les points suivants :

- Définition des objectifs de sélection et des critères à évaluer pour y parvenir
- Évaluation des performances des colonies
- Recueil des informations et évaluation des valeurs génétiques de reproduction (EBV)
- Choix des reproducteurs et des appariements
- Contrôle des accouplements
- Diffusion de la génétique aux apiculteurs de la région

Le plan de sélection repose sur l'évaluation des performances de « famille », c'est à dire un minimum de 30 reines F0 sœurs dans différents environnements. Un grand nombre de colonies testées permet d'avoir un nombre plus important de données et donc de gagner en précision. Typiquement, il faut un minimum de 1000 reines testées (données cumulées sur plusieurs années) pour que les valeurs d'élevage soient interprétables. C'est ici que la notion de collectif est fondamentale et intégrer un tel groupe repose obligatoirement sur l'échange.

CONTACTS FD49

- Hélène JOUVE - 06 37 44 14 29
- Amaury RENOUX - 06 61 74 99 10
- Adrien CATHELINE - 06 63 47 38 48
- Thomas FRESLON - 06 12 59 39 83

OÙ INSTALLER UNE STATION DE FÉCONDATION DIRIGÉE ?

- Pas ou peu de ruches à proximité
- Secteur peu attractif en ressources apicoles
- Barrière naturelle si possible pour isoler ce rucher (eau, forêt, montagne etc...)
- Endroit discret mais quand même accessible aux camions pour pouvoir facilement amener et venir chercher ses reines à féconder.

Pour la tester la zone, on peut introduire par exemple des reines vierges dans des nucléi sans ruches à mâles et on attend un mois. Si les nucléi sont tous devenus bourdonneux, (pour une fois) on dira que c'est un succès.



BREF RAPPEL HISTORIQUE DU GROUPE DE SÉLECTION L'ABEILLE LIGÉRIENNE

Ce groupe est avant tout informel. Il s'est constitué en 2014 par 4 éleveurs des pays de la Loire (Patrice et Sophie Dugué, Christophe et Hélène Jouve, Claude Poirot et Thomas Freslon). Partis du constat qu'ils perdaient les qualités de leurs colonies au fil des saisons, ils ont désiré s'améliorer en termes de sélection. Entre 2014 et 2018, avec le financement régional via le GIE élevage, le groupe a pu progresser techniquement (insémination par exemple), chercher les bonnes méthodes pour avancer (constitution de banques à mâles, création de stations de fécondation). Il y a eu un partage des avancées avec distribution gratuites de cellules en échange de retours d'impression sur les critères choisis. Ensuite, à partir de 2019, il n'y a plus d'utilisation des financements. Le Groupe s'est élargi une première fois afin de permettre de produire et tester plus de reines tout en permettant aux nouveaux intégrés d'être accompagné pour progresser techniquement.

L'année 2020 fût un nouveau départ avec une orientation vers la sélection sur valeur d'élevage EBV (Estimated Breeding Values à partir d'un modèle

mise en place en collaboration avec Pim Brascamp aux Pays Bas) et un élargissement géographique avec la Bretagne, la Normandie et la Nouvelle Aquitaine. Monter plus de stations, avoir plus de données permettront d'améliorer la précision des valeurs d'élevage. Le groupe est animé par Benjamin Poirot et Robin Azemar du centre de recherche et de formation APINOV, financée via les inséminations et leur bénévolat.

En 2023, l'abeille ligérienne s'est rapprochée de l'ITSAP, du SYSSAF (syndicat de sélection) et de l'Université de LAVAL (Quebec) via Ségolène MONTCOURT pour la production des valeurs d'élevage et sa stratégie globale de sélection.

Enfin, le groupe de l'abeille Ligérienne devrait se fondre dans les prochains mois en une association nationale de recherche et sélection génétique apicole.

En 2023, l'Abeille Ligérienne : 15 membres, 600-700 reines produites, 3 Stations de fécondation dans les Pays de la Loire.



LES CRITÈRES GÉNÉRAUX DU GROUPE DE SÉLECTION DE L'ABEILLE LIGÉRIENNE :



- Une bonne production, évidemment
- Mais aussi un moindre essaimage
- De l'hygiène
- De la Douceur pour le plaisir du travail
- Des colonies le plus autonomes possibles dans leur gestion des réserves

Si les critères généraux sont décidés collectivement, les membres du groupe ont bien évidemment la liberté de décider de leurs propres critères affinés.

Nota : les abeilles du groupe sont des « Buckfast » adaptées aux conditions locales.

Comment sont-ils mesurés ?

Au fil du temps ces cotations ont été simplifiées pour se résumer à :

- Production de miel : évaluation à la ruche en kg
- Essaimage (aucune mesure de prévention) : oui/non et note standard ITSAP sur 4
- Hygiène en % par Pin-Test à 3,5 heures (mesure de nettoyage de nymphes tuées volontairement)
- Douceur : note standard ITSAP sur 4
- Sens de l'épargne : période et quantité de nourrissage à la ruche en kg de sucre.



SOURCES



Vidéo : Jeudi de PrADE - Sélection génétique : la force du collectif

ADA Occitanie : projet de station de fécondation



Cari.be



L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APICULTEURS EN PAYS DE LA LOIRE CES DERNIÈRES ANNÉES

Plusieurs apiculteurs estiment percevoir une augmentation significative du nombre d'installations en apiculture ces dernières années. Afin d'objectiver cet état de fait l'ADA Pays de la Loire a examiné les données disponibles afin de livrer un bilan de l'évolution du nombre d'apiculteurs en Pays de la Loire de 2017 à 2022.

Préambule : Les chiffres présentés dans ce document sont issus des déclarations annuelles obligatoires des apiculteurs. Ces données sont donc relativement exhaustives, mais leur utilisation comprend plusieurs limites :

- Il est possible que certains apiculteurs, notamment ceux ayant peu de colonies, ne se soient pas déclarer, entraînant ainsi une légère sous-évaluation des données.
- La seule donnée géographique accessible pour chaque apiculteur est le siège d'exploitation. Le nombre de colonies possédées par chaque apiculteur a donc été rattaché à son département d'origine, ne permettant pas de prendre en compte les phénomènes de transhumance et d'implantation de ruchers sur d'autres départements.
- Il est possible que la connaissance de l'obligation de déclarer annuellement ses colonies se soit diffusé au sein de la filière apicole ces dernières années, faisant ainsi augmenter de façon artificielle le nombre d'apiculteurs et de colonies (ces apiculteurs existants déjà il y a quelques années mais n'apparaissant pas dans les statistiques car non déclarés).
- Ces chiffres ne permettent pas directement d'expliquer les variations observées, nous laissant émettre des hypothèses.

Pour des facilités de lecture les apiculteurs ont été classés en trois catégories, en fonction du nombre de colonies qu'ils ont déclarés :

- Les apiculteurs « de loisir », qui déclarent 49 colonies ou moins ;
- Les apiculteurs « pluriactifs » qui déclarent entre 50 et 199 colonies ;
- Les apiculteurs « professionnels » qui déclarent au moins 200 colonies.
- Ces catégories se basent sur les seuls reconnus par la MSA et sont utilisés ici pour faciliter la lecture du document. Il est à noter que certains apiculteurs peuvent avoir une activité professionnel tout en ayant moins de 200 colonies.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APICULTEURS EN PAYS DE LA LOIRE

Les chiffres clés, en Pays de la Loire entre 2017 et 2022 :



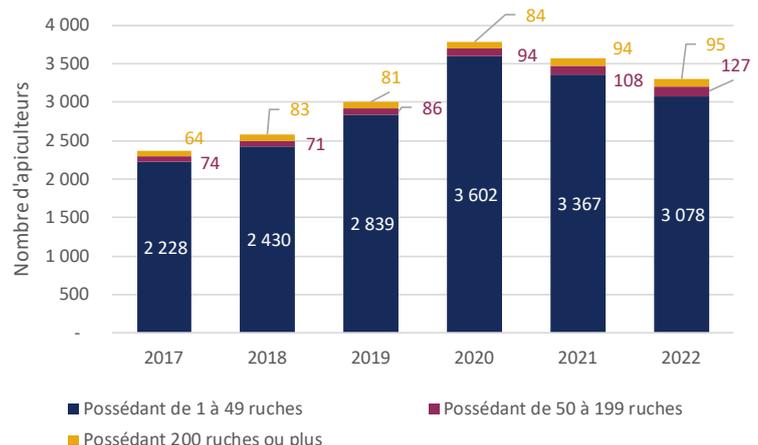
UN NOMBRE D'APICULTEUR EN AUGMENTATION FORTE

Entre 2017 et 2022, l'augmentation du nombre d'apiculteur a été significative avec + 39% d'apiculteurs dans la région en 5 ans.

Cette augmentation a, logiquement, été le fait des apiculteurs amateurs dont le nombre a augmenté de 62% entre 2017 et 2020 avant de décroître en 2021 et 2022. Cette baisse du nombre d'apiculteur amateurs a entraîné une baisse du nombre total d'apiculteurs ligériens entre 2020 et 2022.

Le nombre d'apiculteurs pluriactifs a d'abord stagné entre 2017 et 2018, potentiellement car nombre d'entre eux ont franchi le cap des 200 colonies, avant d'augmenter de façon importante et continue dans les années suivantes. Leur nombre est passé de 74 à 127, soit 72% d'augmentation.

Evolution du nombre d'apiculteurs en Pays de la Loire de 2017 à 2022

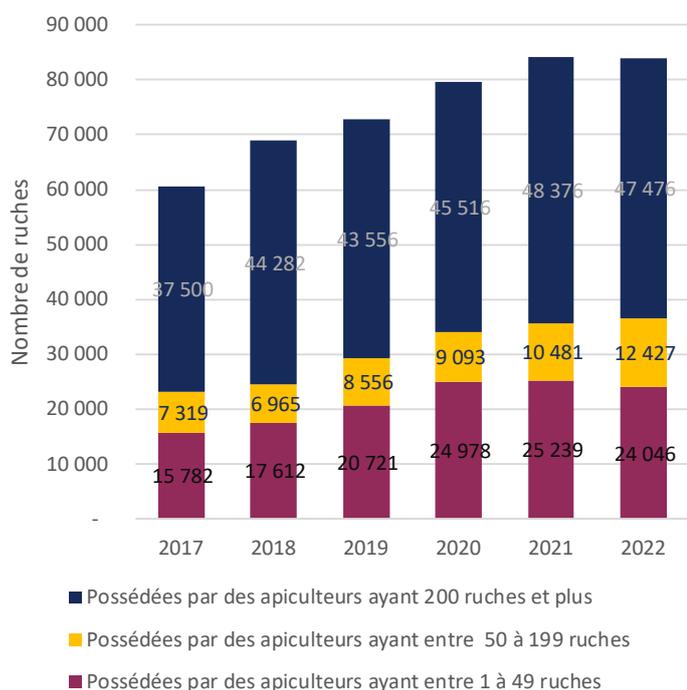


Enfin, le nombre d'apiculteurs professionnels est passé de 64 à 95 apiculteurs, soit une augmentation de 48%. Cette augmentation a notamment été très importante en 2018 et en 2021.

UN NOMBRE DE COLONIES EN PROGRESSION FORTE

Le nombre de colonies a suivi la dynamique du nombre d'apiculteurs, avec une augmentation de 39% en 5 ans, soit 23 348 colonies supplémentaires. Après une forte hausse en 2018, portée par les nombreuses installations d'apiculteurs professionnels, ce nombre de colonies a continué à augmenter jusqu'en 2021 avant de stagner entre 2021 et 2022.

Evolution du nombre de ruches en Pays de la Loire de 2017 à 2022



UNE CROISSANCE DE LA FILIÈRE APICOLE LIGÉRIENNE QUI VA SE POURSUIVRE ?

L'augmentation du nombre d'apiculteurs a été la plus significative pour la catégorie des apiculteurs ayant entre 50 et 199 colonies. Il est probable qu'une partie de ces apiculteurs pluriactifs soient dans une optique d'installation en apiculture professionnelle (ce qui semble être confirmé par les accompagnements à l'installation organisés par l'ADA). Une poursuite des installations en apiculture professionnelle lors des années à venir semble donc probable.

Une interrogation demeure vis-à-vis de la baisse du nombre d'apiculteurs de loisir : est-ce que cette baisse va se poursuivre ou s'inverser dans les années à venir ?

L'ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS DES PAYS DE LA LOIRE

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAINE-ET-LOIRE	MAYENNE	SARTHE	VENDEE	TOTAL
Évolution du nombre d'apiculteurs entre 2017 et 2022	+ 45%	+ 70%	- 4%	+ 17%	+ 70%	+ 39%
Évolution du nombre de colonies entre 2017 et 2022	+ 114%	+ 30%	+ 22%	+ 3%	+ 39%	+ 39%

ÉVOLUTION GLOBALE PAR DÉPARTEMENT

L'augmentation du nombre d'apiculteurs et de colonies en Pays de la Loire est principalement le fait de la Loire-Atlantique, de la Vendée et du Maine et Loire. La Sarthe a, de son côté, connu une augmentation de son nombre d'apiculteurs mais une stagnation de son nombre de colonies. A l'inverse la Mayenne a connu une stagnation de son nombre d'apiculteurs mais une augmentation de son nombre de colonies.

*Le détail de l'évolution par département et par catégorie d'apiculteurs est disponible en annexe.

LA LOIRE-ATLANTIQUE : LE DÉPARTEMENT AVEC LA PLUS FORTE CROISSANCE NOTAMMENT CHEZ LES PROFESSIONNELS

La Loire-Atlantique est le département qui a connu la plus forte augmentation de sa filière apicole sur les dernières années. En effet son nombre de colonies a plus que doublé et le nombre d'apiculteurs a augmenté de 45%.

Le nombre d'apiculteurs de loisir dans le département a augmenté fortement jusqu'en 2020 avant de chuter brusquement. Le nombre d'apiculteur pluriactifs a plus que doublé entre 2017 et 2019, passant de 13 à 27 pour un nombre de colonies possédées passant de 1 289 à 2 739, avant de stagner entre 2019 et 2022.

Enfin le nombre d'apiculteurs professionnels a augmenté de façon continue, passant de 10 à 24, pour un nombre de colonies possédées par ceux-ci passant de 3 205 à 8 935, soit presque un triplement.

LE MAINE-ET-LOIRE : UNE AUGMENTATION PORTÉE PAR LES APICULTEURS DE LOISIR ET LES PLURIACTIFS

A l'instar de la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire a connu une forte augmentation de son nombre d'apiculteurs de loisir entre 2017 et 2020 (+87%).

Ce nombre a ensuite stagné entre 2020 et 2022. Le nombre de colonies possédées par ces apiculteurs de loisir ayant suivi cette dynamique.

En 5 ans le nombre d'apiculteurs pluriactifs du département est passé de 12 à 26, pour un nombre de colonies possédées passant de 1156 à 2 470.

Le nombre d'apiculteurs possédant 200 colonies ou plus a, quant à lui, augmenté légèrement en passant de 21 à 26.

LA MAYENNE : UNE STAGNATION DU NOMBRE D'APICULTEURS MAIS UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE COLONIES PORTÉE PAR LES PROFESSIONNELS

En Mayenne, le nombre d'apiculteurs de loisir a globalement stagné, avec une légère augmentation entre 2017 et 2019 puis une légère baisse entre 2019 et 2022, de même que le nombre de colonies possédées par ceux-ci.

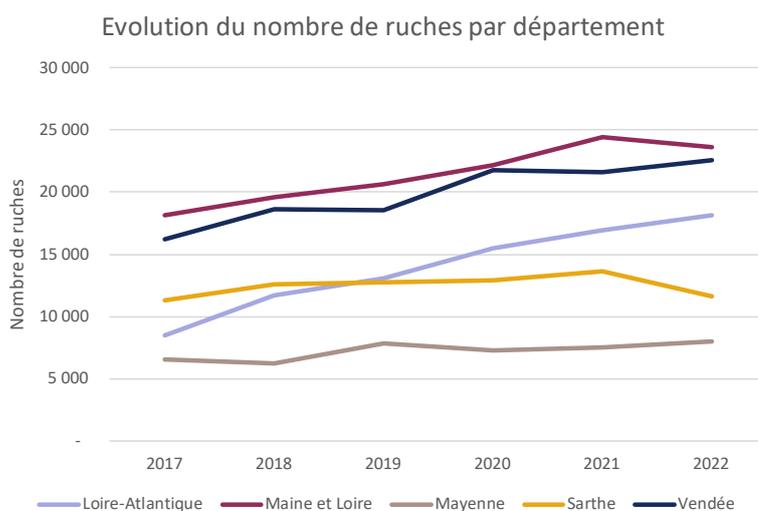
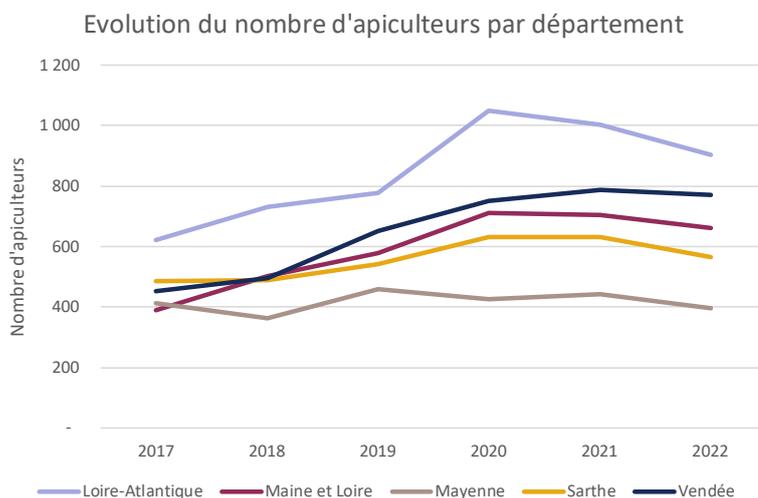
Le nombre de pluriactifs a eu tendance à stagné entre 12 et 15 entre 2017 et 2021 avant de remonter à 18 en 2022.

Le nombre d'apiculteurs possédant 200 colonies ou plus est quant à lui passé de 6 à 8 en 5 ans. Cependant le nombre de colonies possédées par ces apiculteurs professionnels a fortement augmenté, en passant de 2 248 colonies possédées par 6 apiculteurs à 3 439 colonies possédées par 8 apiculteurs. Soit un nombre moyen de colonies déclarées par exploitation passant de 375 à 430.

LA SARTHE : PLUS D'APICULTEURS, AUTANT DE COLONIES

Le nombre d'apiculteurs de loisir a augmenté entre 2017 et 2020 en Sarthe (+31%) avant de refluer légèrement entre 2020 et 2022. Au final la Sarthe est passé de 470 apiculteurs de loisir possédant 3 295 colonies à 541 apiculteurs de loisir possédant 4 178 colonies en 5 ans.

Après une stagnation du nombre de pluriactifs entre 2017 et 2020, entre 7 et 8, leur nombre a doublé d'un seul coup en 2021, pour atteindre 14



au final en 2022. Le nombre de colonies possédées par cette catégorie d'apiculteurs ayant suivi cette dynamique en passant de 623 en 2017 à 1 142 en 2022.

Enfin le nombre d'apiculteurs professionnels est passé de 7 à 10 en 5 ans, avec des variations annuelles importantes. Le nombre de colonies possédées par cette catégorie d'apiculteurs a baissé, passant de 7 369 en 2017 à 6 285 en 2022, avec une forte baisse entre 2021 et 2022. Cette baisse venant compenser les augmentations du nombre de colonies possédées par les apiculteurs ayant moins de 200 colonies.

LA VENDÉE : UNE AUGMENTATION DE LA FILIÈRE APICOLE DÉPARTEMENTALE À L'IMAGE DE LA FILIÈRE RÉGIONALE

En Vendée, le nombre d'apiculteurs de loisirs a augmenté fortement entre 2019 et 2020, comme dans d'autres départements, avant de stagner entre 2020 et 2022. Au final le nombre d'apiculteurs amateurs a tout de même augmenté de 72% en 5 ans.

Le nombre de pluriactifs a lui aussi augmenté de façon significative en 5 ans, passant de 27 à 42 pour un total de 4 343 colonies possédées par ceux-ci en 2022 (+65% en 5 ans).

Enfin, le nombre d'apiculteurs professionnels a augmenté en 2018, passant de 20 à 28, avant de rester à peu-près constant de 2018 à 2022 (27 en 2022).

DENSITÉ EN COLONIES ET ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

UNE DENSITÉ EN COLONIES PAR DÉPARTEMENT ALLANT DU SIMPLE AU DOUBLE

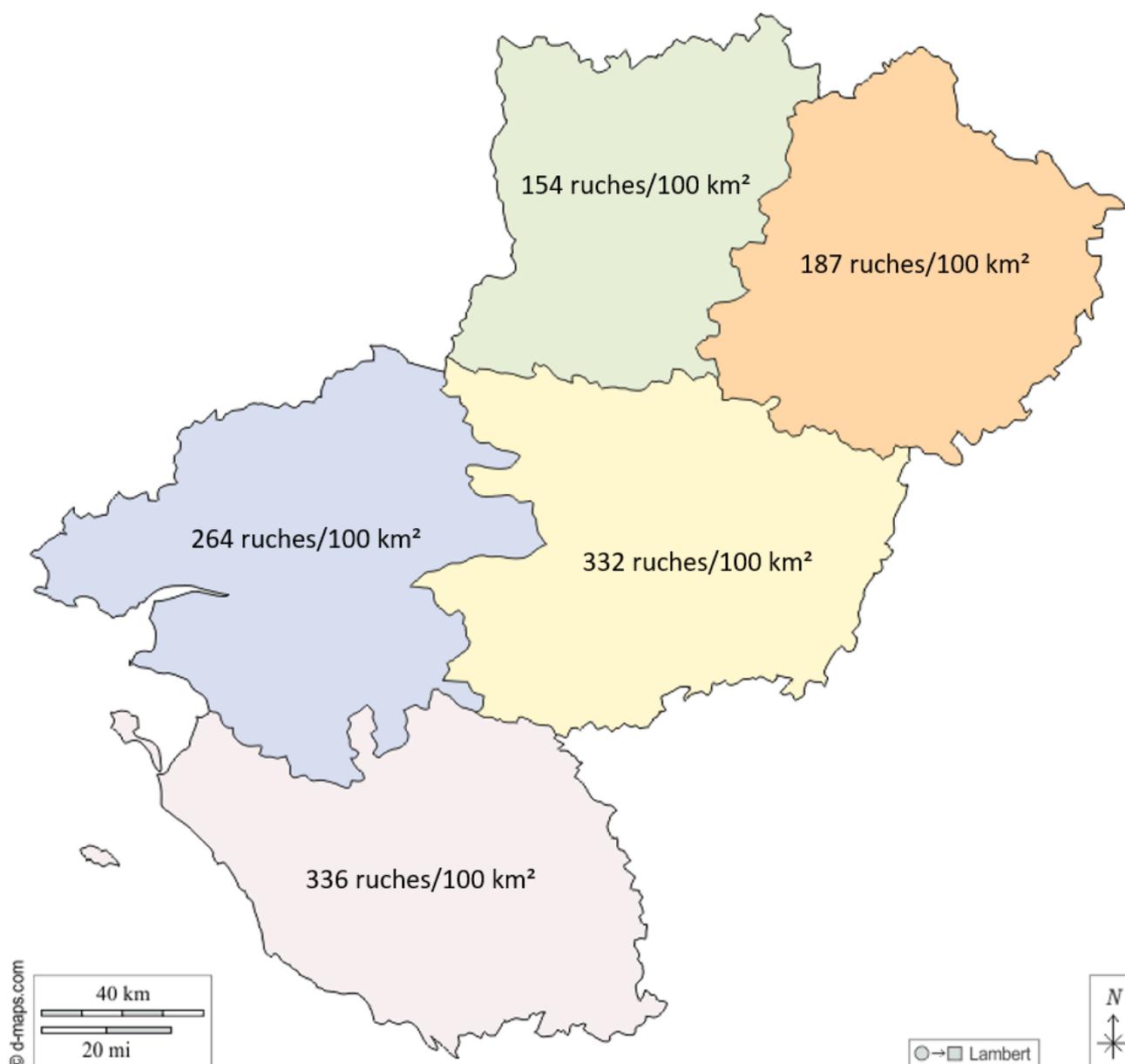
La densité moyenne en Pays de la Loire est de 262 colonies pour 100 km² en 2022, ce qui place la région un peu en dessous de la moyenne nationale, qui est de 318 colonies pour 100 km². Ce chiffre cache cependant une forte hétérogénéité entre départements, où la densité va de 154 colonies pour 100 km² (Mayenne) à 336 colonies pour 100 km² (Vendée).

Pour interpréter ces données il faut cependant prendre en compte que les ruches ne sont pas uniformément réparties sur le territoire et que les différents départements ne disposent pas tous de la même ressource mellifère.

DÉCLARATION D'UN NUMÉRO DE SIRET PAR LES APICULTEURS

En 2022, 13% des apiculteurs ayant moins de 10 colonies, 50% des apiculteurs ayant entre 10 et 49 colonies et 86% des apiculteurs ayant entre 50 et 99 colonies avaient un numéro de SIRET. Au-delà de 100 colonies possédées, l'intégralité des apiculteurs détenaient un tel numéro.

CARTE DE DENSITÉ EN COLONIES EN PAYS DE LA LOIRE



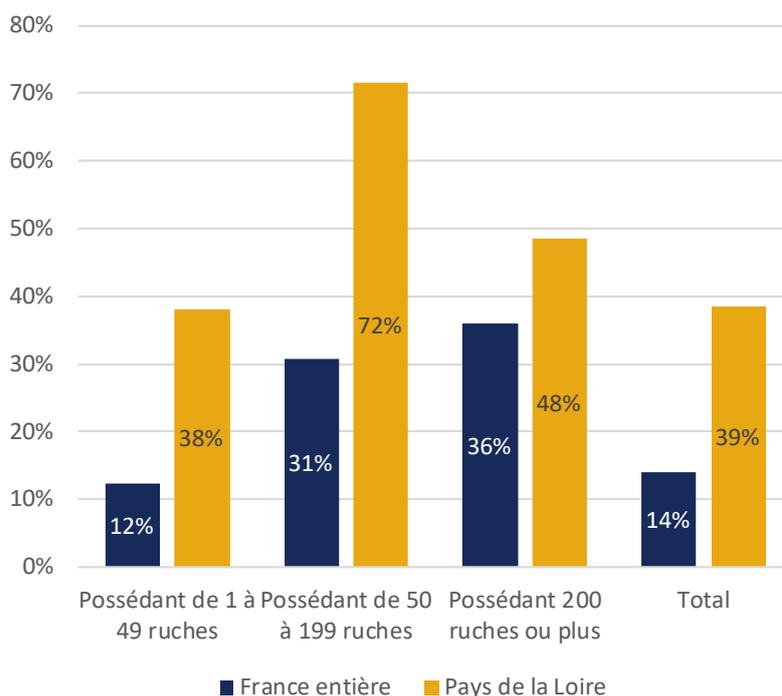
COMPARAISON AVEC LE RESTE DE LA FRANCE

La situation en Pays de la Loire diffère grandement de celle de l'ensemble du pays lorsque l'on étudie la période 2017-2022. En effet à l'échelle française le nombre d'apiculteurs possédant moins de 50 colonies a augmenté de 12% alors qu'il a augmenté de 38% en Pays de la Loire. L'augmentation du nombre d'apiculteurs pluriactifs est elle aussi largement supérieur en Pays de la Loire avec 72% d'augmentation pour une moyenne nationale à +31%. Le différentiel est un peu moins élevé pour les apiculteurs possédant 200 colonies ou plus : +48% en 5 ans en Pays de la Loire et +36% en France.

Enfin, il est à noter qu'entre 2021 et 2022 la région Pays de la Loire a été la région métropolitaine où l'augmentation du nombre d'apiculteurs possédant 50 ruches ou plus a été la plus élevée, avec 10% d'augmentation alors que les autres régions s'évaluent entre -12% (Corse) et +6% (Normandie).



Comparaison de l'augmentation du nombre d'apiculteurs en Pays de la Loire et en France entre 2017 et 2022



LES FORMATIONS INITIALES EN APICULTURE EN PAYS DE LA LOIRE ET LEUR IMPACT SUR L'INSTALLATION

LES ÉTABLISSEMENTS PROPOSANT DES FORMATIONS INITIALES EN APICULTURE EN PAYS DE LA LOIRE ET LE NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES

En 2023, deux établissements proposaient des formations initiales en apiculture en Pays de la Loire : l'IREO des Herbiers (85) et le CFPPA de Laval (53)*.

Les formations proposées sont les suivantes :

- Certificat de Spécialisation (CS) apiculture : IREO des Herbiers et CFPPA de Laval.
- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA) avec une spécialisation en apiculture : CFPPA de Laval.

Nombre de stagiaires formés :

- BPREA apiculture, CFPPA de Laval, entre 2017 et 2022 : 45 stagiaires, soit une moyenne de 7.5 stagiaires diplômés par an.
- CS apiculture, CFPPA de Laval, en 2021, 2022 et 2023 : 25 stagiaires, soit une moyenne de 8.5 stagiaires diplômés par an.
- CS apiculture, IREO des Herbiers, en 2022 et 2023 : 16 stagiaires, soit une moyenne de 8 stagiaires diplômés par an.

*Le CFPPA Nantes-Terre Atlantique, situé à Saint-Herblain (44), proposait une formation en CS apiculture en 2022 mais n'a pas renouvelé cette proposition de formation en 2023.

L'EMPLOI DES DIPLÔMÉS 6 MOIS APRÈS LEUR SORTIE DE FORMATION

Les établissements cités ci-dessus mènent des enquêtes auprès des stagiaires passés par les formations qu'ils proposent 6 mois après l'obtention de leur diplôme afin de voir quelle est leur niveau d'insertion dans le milieu professionnel relatif à leur formation. Pour les besoins de cet article l'IREO des Herbiers et le CFPPA de Laval ont accepté de nous partager les données issues de ces enquêtes.

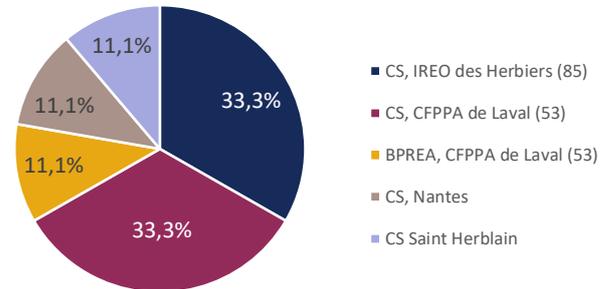
Etablissement, formation et années de diplômés des stagiaires	CFPPA de Laval BPREA apiculture 2017 à 2022	CFPPA de Laval CS apiculture 2020 à 2022	IREO Les Herbiers CS apiculture 2022 à 2023
Taux d'emploi dans le domaine de l'apiculture	73%	68%	44%
Nombre d'élèves diplômés chaque année en moyenne	7,5	8,5	8
Extrapolation de la moyenne du nombre d'élèves formés chaque année travaillant dans le domaine de l'apiculture par la suite	5	6	Entre 3 et 4

POURCENTAGE D'ÉLÈVES TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE L'APICULTURE 6 MOIS APRÈS LEUR DIPLÔME

Nous pouvons constater qu'entre 44% et 73% des répondants aux enquêtes travaillent dans le domaine de l'apiculture 6 mois après leur diplôme. Les réponses obtenues par l'IREO montrent qu'il s'agit majoritairement d'emploi en tant que salarié agricole au sein d'exploitations apicoles.

L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE DE L'ADA PAYS DE LA LOIRE AUPRÈS DES DIPLÔMÉS : DE FORTS DÉSIRS D'INSTALLATION PARMIS LES ÉLÈVES

VOTRE FORMATION INITIALE EN APICULTURE 9 répondants



Pour compléter cette enquête réalisée par les établissements de formation eux-mêmes, l'ADA Pays de la Loire a diffusé une enquête complémentaire auprès des élèves d'ont elle avait le contact.

Neuf anciens élèves ont répondu à cette seconde enquête. Ces élèves ayant été diplômés en 2022 ou 2023 et sont issus des différentes formations initiales accessibles en Pays de la Loire, comme le montre le graphique ci-dessous.

5 répondants sur 9 sont entrés en formation dans l'objectif final de s'installer en temps qu'apiculteur professionnel, 2 souhaitaient créer un atelier apicole mais sans que cela soit leur métier à temps plein et 2 répondants ont fait la formation dans l'objectif de travailler comme salarié en apiculture.

Ces résultats sont confirmés par l'objectif en nombre de ruches affiché par chaque répondant : 6 souhaitent atteindre les 150 ruches ou plus à moyen terme, 1 souhaite atteindre les 50 ruches et deux rester à un nombre de ruches faibles (10 ou moins).

Il est à noter qu'au moins un des répondants va reprendre l'exploitation apicole familiale à la suite de son CS apiculture, dans le cadre d'une transmission intrafamiliale.

Au moment d'entrer dans cette formation quel était votre objectif?

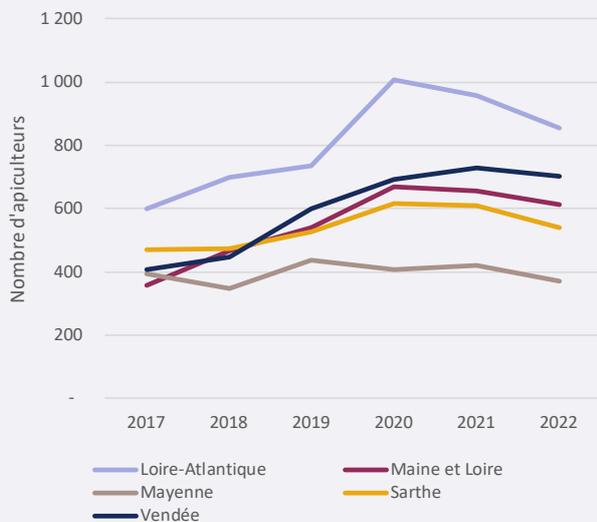
9 réponses



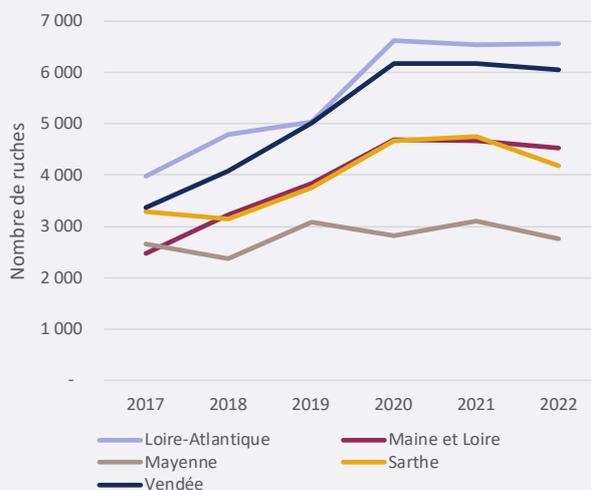
ANNEXE

ÉVOLUTION PAR DÉPARTEMENT ET PAR CATÉGORIE D'APICULTEURS

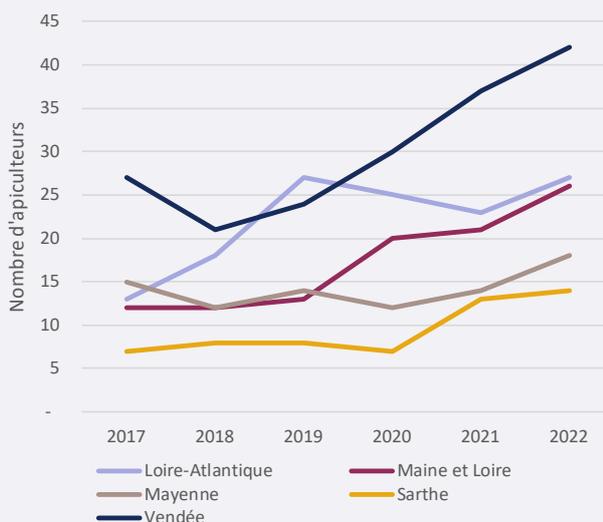
Evolution du nombre d'apiculteurs ayant moins de 50 ruches par département



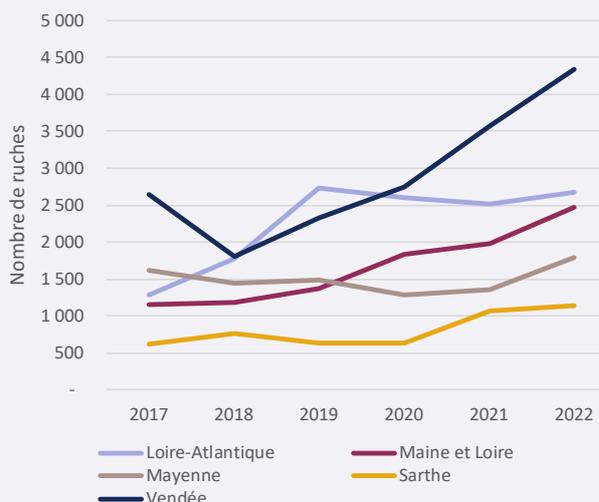
Evolution du nombre de ruches possédées par des apiculteurs ayant moins de 50 ruches, par département



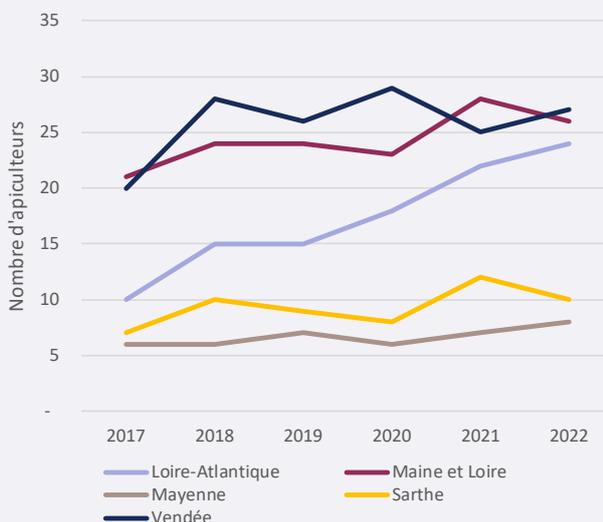
Evolution du nombre d'apiculteurs ayant entre 50 et 199 ruches par département



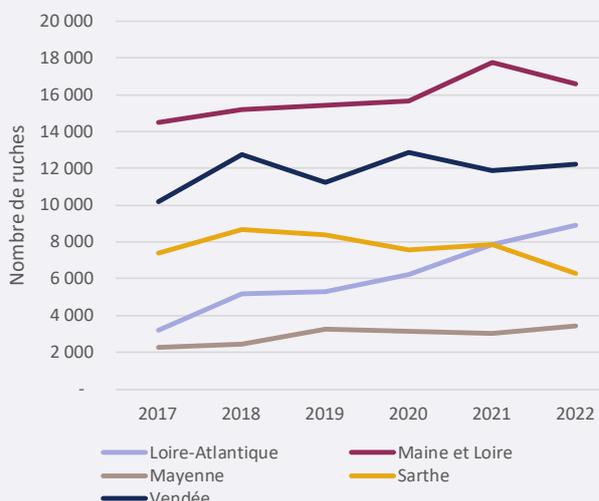
Evolution du nombre de ruches possédées par des apiculteurs ayant entre 50 et 199 ruches, par département



Evolution du nombre d'apiculteurs ayant au moins 200 ruches, par département



Evolution du nombre de ruches possédées par des apiculteurs ayant 200 ruches ou plus, par département





FILIÈRE APICOLE RÉGIONALE

LA PRODUCTION DE MIEL EN PAYS DE LA LOIRE EN 2023

INTRODUCTION

Depuis la saison 2022, les ADA (Associations de Développement de l'Apiculture) organisent une enquête de production commune auprès des apiculteurs français afin de mieux caractériser la saison apicole qui vient de s'écouler. Cette enquête est menée sous la coordination d'ADA France et avec l'appui technique de l'ITSAP.

Grâce à cette enquête l'ADA Pays de la Loire a pu bénéficier de données sur la production en miel de la saison apicole 2023. C'est suite à l'analyse de ces données que nous sommes en mesure de vous présenter cette synthèse de la production de miel en Pays de la Loire en 2023.

Plus d'information sur la méthodologie et le profil des répondants est disponible en annexe, à la fin du dossier.

RAPPELS SUR LA FILIÈRE APICOLE DES PAYS DE LA LOIRE

LES PAYS DE LA LOIRE : SEPTIÈME RÉGION FRANÇAISE EN NOMBRE DE RUCHES

La filière apicole des Pays de la Loire est composée de 3 300 apiculteurs possédant 84 949 ruches*.

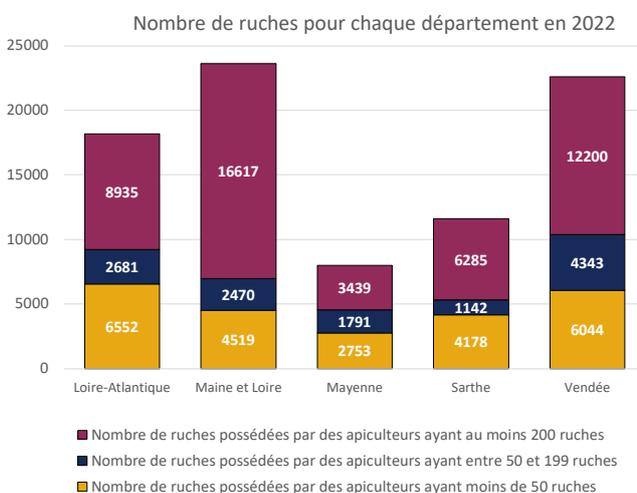
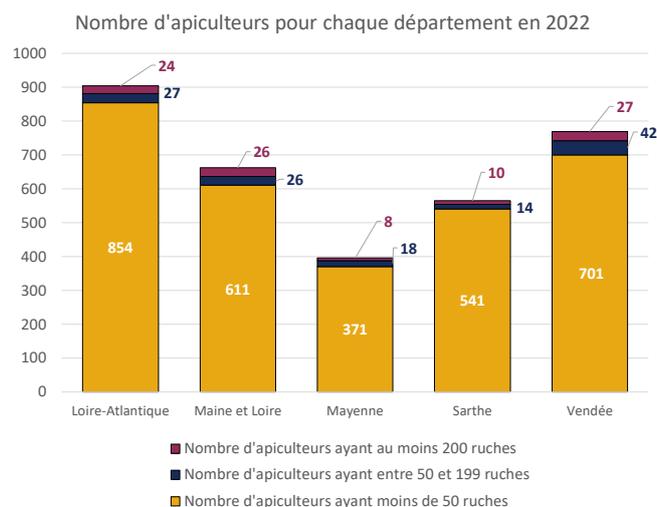
Ces 3 300 apiculteurs se répartissent de la façon suivante :

- 95 apiculteurs « professionnels » (possédant plus de 200 ruches)
- 127 apiculteurs « pluriactifs » (possédant entre 50 et 199 ruches)
- 3 078 apiculteurs « amateurs » (possédant moins de 50 ruches)

Bien que ne représentant que 6.7 % des apiculteurs de la région les apiculteurs possédant plus de 50 ruches possèdent à eux seuls environ 72% des ruches présentes dans la région (57% pour les « professionnels » et 15% pour les « pluriactifs »).

UNE RÉPARTITION DIFFÉRENCIÉE SELON LES DÉPARTEMENTS

Le Maine et Loire et la Vendée sont les deux départements possédant le plus de ruches en 2022*, avec respectivement 23 606 ruches et 22 587 ruches. La Loire-Atlantique suit avec 18 168 ruches, la Mayenne et la Sarthe fermant la marche avec 7 983 et 11 605 ruches dans ces départements.



* Données téléruchers 2022

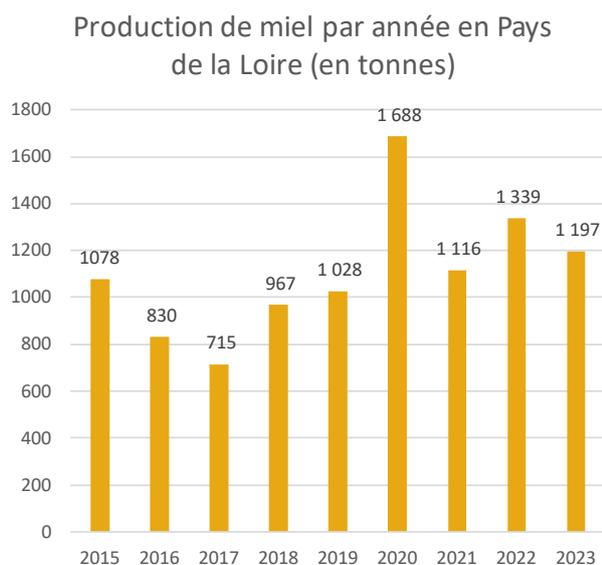


PRODUCTION RÉGIONALE EN MIEL EN 2023

PRODUCTION RÉGIONALE 2023 : 1 197 TONNES DE MIEL

La production régionale est estimée à 1 197 tonnes pour 2023 par ADA France*.

Il s'agit de la troisième meilleure production annuelle pour la région sur les 9 dernières années**, uniquement devancée par les années 2020 et 2022.



*Données issues de la synthèse « Estimation de la production de miel 2023 » d'ADA France.

**Données 2015 à 2021 issues de l'enquête annuelle FranceAgriMer, données 2022 et 2023 issues de l'enquête nationale ADA France.

UN RENDEMENT VARIABLE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS

Le rendement moyen par colonie des répondants s'établit à 24,5 kilogrammes de miel par colonie mise en production (ruche ayant produit au moins une miellée). En 2022 le rendement moyen des répondants était de 26,4 kilos/ruches.

Ce rendement varie selon le nombre de ruches possédées par l'apiculteur : Le rendement pour les apiculteurs possédant moins de 50 ruches s'établit à 20,2 kilos, pour les apiculteurs possédant entre 50 et 199 ruches il s'établit à 19,7 kilos/ruche, et pour les apiculteurs possédant 200 ruches ou plus il est de 25,7 kilos/ruches.

Les rendements moyens des départements avec suffisamment de répondants (rendements sur plus de 1 000 ruches en production) sont les suivants :

- Loire-Atlantique : 23,2 kilos/ruche
- Maine et Loire : 26,5 kilos/ruche
- Vendée : 22 kilos/ruche

La différence de rendements s'observe aussi entre apiculteurs produisant sous le label Agriculture Biologique (apiculteurs en conversion compris) et les apiculteurs produisant en conventionnel : les premiers ont un rendement moyen de 19,7 kilogrammes de miel produit par ruche en production et les seconds un rendement moyen de 28,1 kilogrammes de miel produit par ruche en production.

Si l'on exclut le miel déclassé produit par les apiculteurs produisant en bio le rendement chute à 16,3 kilogrammes par ruche. En effet 1/3 des 11 répondants produisant en Bio ont déclassé une partie de leur miel. A chaque fois il s'est agi de miel de printemps. Ce miel déclassé représente 33% de la production totale de ces apiculteurs et 17% de la production totale des apiculteurs produisant sous le cahier des charges Bio.

UNE QUALITÉ DES MIELS SATISFAISANTE

31 apiculteurs ont répondu à la question « Etes-vous satisfait de la qualité de vos miels ? ». 25 d'entre eux sont satisfaits de la qualité des miels produits en 2023, les 6 autres émettant des réserves à ce sujet.

Parmi les motifs de satisfaction l'on note un bon goût du miel par rapport aux années précédentes et un miel qui est composé d'une grande diversité de fleurs (et pas uniquement du tournesol pour le cas du miel d'été).

Parmi les motifs de déception l'on note notamment des taux d'humidité important dans le miel de printemps ou de colza, ce qui entraîne une mauvaise conservation.



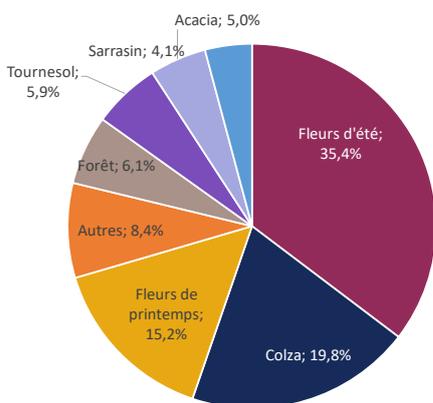
DÉTAIL PAR MIELLÉES

LES PRINCIPALES MIELLÉES RESTENT LE « TOUTES FLEURS » ET LE COLZA

Plus de la moitié du miel produit par les répondants est du miel d'origine polyfloral, qu'il s'agisse de miel toutes fleurs d'été, de miel toutes fleurs de printemps ou de miel de forêt.

Parmi les miels monofloraux les miels de colza et de tournesol sont les plus produits par les apiculteurs ligériens.

Répartition de la production des différentes miellées menées par les répondants



L'examen détaillé des miellées montre que la quasi-intégralité des répondants produit un miel « Toutes fleurs d'été », qu'il soit de printemps ou d'été. Le choix des miellées complémentaires à cette production « Toutes fleurs » diffère selon les apiculteurs, de même que les rendements obtenus qui sont hétérogènes entre apiculteurs, mais aussi entre miellées.

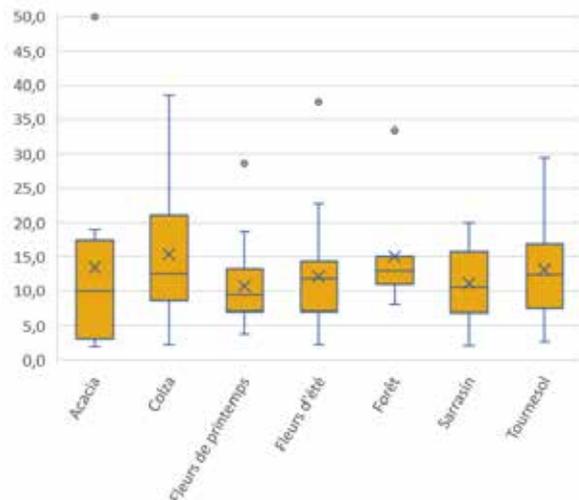
A noter que les répondants sont nombreux à avoir dit faire du miel de sarrasin par rapport à l'année 2022 et, à l'inverse, peu d'apiculteurs disent avoir produit du chataignier.

UNE VARIABILITÉ FORTE DES RENDEMENTS PAR MIELLÉE ENTRE APICULTEURS

L'examen des rendements obtenus pour chaque miellée par chacun des répondants permet d'observer une hétérogénéité forte pour plusieurs de ces miellées. C'est par exemple le cas pour la miellée de colza, où les rendements vont de 2,1 kilogrammes de miel produit par ruche à 38,5 kilos par ruche, ou encore pour la miellée de tournesol.

A l'inverse Les miellés de printemps et de forêt semble donner des rendements plus homogènes entre apiculteurs.

Rendements obtenus par les répondants pour les principales miellées



DÉTAIL DES DIFFÉRENTES MIELLÉES SOLLICITÉES PAR LES RÉPONDANTS*

Miellées	Rendements moyens des répondants (kilos/ ruche mise sur la miellée)	Rendements moyens des répondants (kilos/ ruche mise sur la miellée) en 2022	Pourcentage de répondants ayant été sur la miellée	Principaux départements de production
Fleurs d'été	15,4	12,8	94%	44,49,53,72,85
Fleurs de printemps	19,8	11,5	57%	44,49,53,72,85
Colza	14,8	20,1	37%	49,79,85
Sarrasin	15,0	Information non disponible	34%	44,49
Tournesol	10,8	9,8	26%	49,85
Acacia	16,7	8,2	26%	41
Forêt	15,7	9,5	23%	49

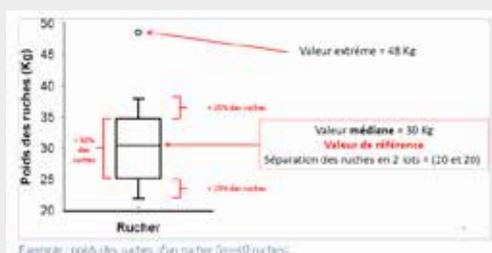
*Seuls les miels monofloraux dépassant les 1% de la production apparaissent sur le graphique ci-dessus et seules les miellées pour lesquels un nombre suffisant de réponses était disponible font l'objet d'un calcul de rendement dans le tableau ci-dessus.

COMMENT LIRE UN BOXPLOT ?

La représentation sous forme de boxplot permet de bien visualiser la répartition des observations et d'identifier les valeurs extrêmes. Voici comment cette représentation se lit :

- Sur une représentation en boxplot la « boîte » contient 50% des réponses obtenues. 25% se situent sous la boîte et 25% au-dessus de la boîte.
- La barre située au milieu de la boîte représente la médiane des résultats obtenus. La moitié des répondants se situe au-dessus de la médiane et la moitié en dessous. La croix représente quant à elle la moyenne.
- Les « moustaches », c'est-à-dire les traits situés au-dessus et en dessous de la boîte, contiennent le reste des valeurs enregistrées, à l'exception des valeurs sortant de l'ordinaire, qui elles sont représentées sous forme de points isolés.

Un boxplot écrasé signifie que les valeurs sont assez semblables et un boxplot étendu signifie que les valeurs sont assez hétérogènes.



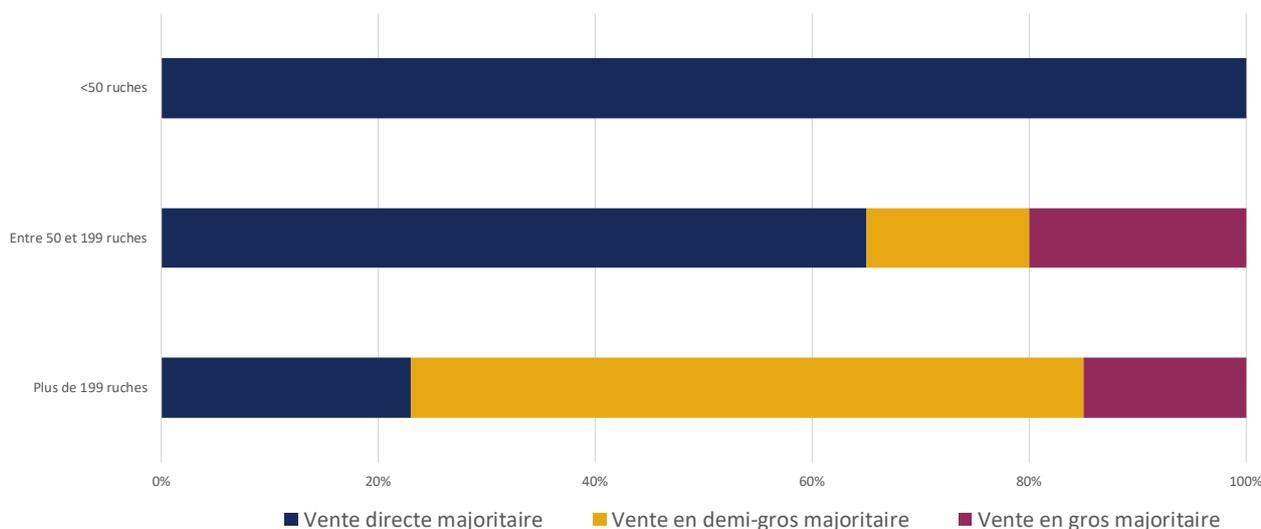
CIRCUITS DE VENTE ET DIVERSIFICATION

DES CIRCUITS DE VENTE VARIABLES, AVEC UNE PRÉDOMINANCE DE LA VENTE EN DEMI-GROS

De façon assez logique le circuit préférentiel varie selon le nombre de ruches possédées par l'apiculteur :

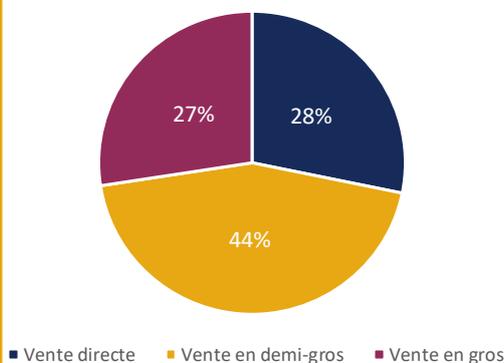
- Les apiculteurs possédant moins de 50 ruches vendent quasi-intégralement leur production en vente directe*.
- Les apiculteurs possédant entre 50 et 199 ruches vendent aussi la grande majorité de leur production en vente directe. Cependant certains d'entre eux vendent une petite partie de leur production en demi-gros* en complément de leur activité de vente directe. Quelques choix de commercialisation plus originaux apparaissent aussi avec des apiculteurs qui font le choix de vendre majoritairement en demi-gros ou en gros* leur production.
- Enfin les apiculteurs possédant plus de 199 ruches ont des stratégies de commercialisation différentes selon les exploitations, même si **les deux tiers d'entre eux choisissent de miser préférentiellement sur la vente en demi-gros**. A noter que 77% des apiculteurs ayant au moins 200 ruches utilisent au moins deux de ces circuits de vente différents et que 46% utilisent les trois.

Circuit de vente majoritaire des exploitations selon leur nombre de ruches



Dans notre échantillon **près de la moitié du miel commercialisé (44%) l'est sous forme de vente en demi-gros**. La vente directe et la vente en gros permettent, de leur côté, d'écouler approximativement la même quantité de miel par chacun de ces deux circuits.

Pourcentage de miel commercialisé par circuit de vente sur l'échantillon enquêté



**On appelle « vente directe » une vente effectuée directement entre le producteur et le consommateur final (conditionnement en pots ou en seaux).*

On appelle « vente en demi-gros » une vente effectuée entre le producteur et un revendeur avec conditionnement en pots ou en seaux.

On appelle « vente en gros » une vente effectuée entre le producteur et un revendeur avec conditionnement en futs ou en seaux. Lors de la vente en gros le revendeur s'occupant le plus souvent de la mise en pot.

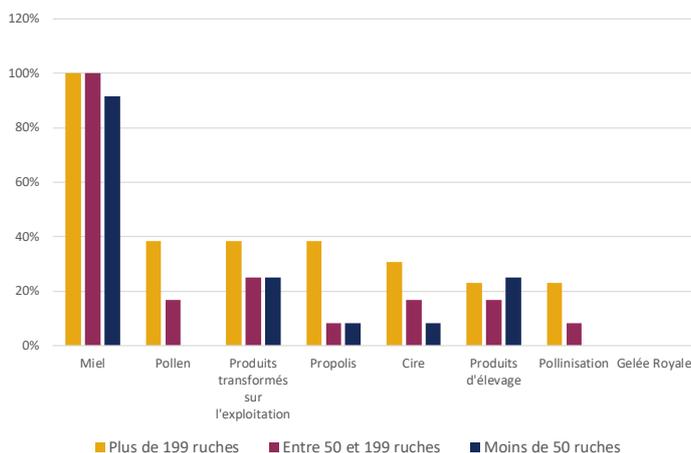
Entre 2022 et 2023, la proportion de miel mis en vente via le circuit de « vente en gros » a augmenté, faisant mathématiquement baisser les deux autres circuits de vente.

Aucun des répondants ne commercialise son miel sous un signe de qualité autre que Bio. Il n'y a donc pas de production en IGP, AOP ou encore disposant d'une identification départementale telle que « Produit en Anjou ».

UNE DIVERSIFICATION IMPORTANTE DES PRODUITS VENDUS

Comme attendu l'immense majorité des exploitations enquêtées produit du miel. Cependant nombre d'entre elles ont une activité diversifiée. En effet, parmi les répondants, 33% des apiculteurs ayant moins de 50 ruches, 50% des apiculteurs ayant entre 50 et 199 ruches et 85% des apiculteurs possédant plus 199 ruches pratiquent au moins une activité complémentaire à la production de miel : production de propolis, de pollen, d'essaims, prestations de pollinisation...

Activités de commercialisation pratiquées en fonction du nombre de ruches possédées



Les activités complémentaires les plus sollicitées chez les apiculteurs ayant plus de 199 ruches sont la production de propolis, la production de pollen, la production de cire et la production de produits transformés (pain d'épice, nougat...) directement sur l'exploitation.

Les apiculteurs faisant la pollinisation (4 répondants) ont mis entre 30 et 100 colonies en prestation de pollinisation en 2023, pour une durée de 15 à 21 jours sur la culture concernée et pour un montant allant de 40 à 80€ par colonie.

RESSSENTIS SUR LA SAISON 2023

Les répondants à l'enquête ont été invités à donner leur ressenti général sur la saison apicole. Bien que les retours soient hétérogènes une partie des répondants se dit satisfait de la production de miel de l'année. Le fait qu'il y ait eu régulièrement des pluies et l'absence d'événement climatique aussi extrême que la canicule de l'été 2022 sont mis en avant pour expliquer ce fait.

Une autre partie des répondants déplore une saison compliquée, avec des rendements moyens, voire bas ou très bas. L'essaimage a été très important dans de nombreuses zones (de 30 à 50% des colonies), impactant fatalement les productions.

Quelques épisodes climatiques ont pu influencer négativement les rendements : des apiculteurs signalent notamment un printemps pluvieux et froid et avec un fort vent d'est, d'autres indiquent des coups de chaud en juin puis une baisse de production marquée une fois le 1er juillet passé.

Du côté sanitaire quelques apiculteurs ont enregistré de fortes pertes hivernales de leurs colonies notamment dues à varroa. La pression en frelon est, en certain endroit ressenti de façon importante.

Enfin plusieurs apiculteurs soulignent des problèmes de commercialisation de leur miel.

ANNEXE :

MÉTHODOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

L'enquête a été menée via un questionnaire en ligne ouvert durant le mois de septembre 2023. L'analyse des réponses collectées permet d'obtenir des données de production rapportées à la ruche ou à l'exploitation apicole.

La quantité de miel à l'échelle de la Région a été estimée par ADA France, en utilisant la moyenne par ruche en production obtenue multipliée par le nombre de ruches mises en production en 2021 selon l'enquête FranceAgriMer et par un coefficient correcteur permettant de prendre en compte le taux de mise en production de l'année 2023 par rapport à celui de 2022.

Les résultats sont à prendre avec précaution, l'échantillon enquêté n'étant pas forcément totalement représentatif de l'ensemble de la filière apicole régionale. Le faible nombre de ruches représentées dans l'enquête en Sarthe et Mayenne est notamment un point à prendre en compte.

UNE BONNE REPRÉSENTATIVITÉ DES APICULTEURS DE PLUS DE 50 RUCHES

37 apiculteurs ont répondu à l'enquête. Parmi ceux-ci 13 possèdent plus de 199 ruches, 12 possèdent entre 50 et 199 ruches et 12 possèdent moins de 50 ruches.

Les répondants possèdent à eux tous 6 683 ruches, soit 8% du cheptel ligérien.

Cet échantillon semble relativement représentatif des apiculteurs possédant plus de 199 ruches (13.7% de répondants à l'enquête sur le total d'apiculteurs de la région possédant ce nombre de ruches) et des apiculteurs possédant entre 50 et 199 ruches (9.4% de répondants à l'enquête). La représentativité des apiculteurs possédant moins de 50 ruches est cependant moindre (0,4% de répondants à l'enquête), invitant donc à prendre les résultats pour cette catégorie d'apiculteurs avec le recul nécessaire.

DES RÉPONDANTS SITUÉS EN MAJORITÉ EN LOIRE-ATLANTIQUE, EN MAINE-ET-LOIRE ET EN VENDÉE

Les répondants ont des sièges d'exploitation majoritairement situés en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et en Vendée (30 répondants sur 37). Le faible taux de réponse et le faible nombre de ruches représentées dans la Mayenne et la Sarthe ne permet pas de déterminer des références d'échelle départementale pour ces territoires.

RÉPARTITION DES SIÈGES D'EXPLOITATION DES RÉPONDANTS PAR DÉPARTEMENTS

Département	Nombre de répondants	Nombre de ruches des répondants
44 - Loire-Atlantique	11	2 006
49 - Maine-et-Loire	10	2 786
53 - Mayenne	4	336
72 - Sarthe	3	155
85 - Vendée	9	1 400
Total répondants	37	6 683

Enfin l'on compte 32% des répondants indiquant conduire leurs ruches sous le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (12 répondants, dont 7 ayant plus de 200 colonies), le reste des répondants étant en agriculture conventionnelle.



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX PROJETS DE L'ADA PAYS DE LA LOIRE ?

N'hésitez pas à rejoindre l'une de nos commissions thématiques :

**Formation • Installation • Communication • Élevage, sélection et conservation •
Technique et sanitaire • Environnement, biodiversité et relation avec les agriculteurs**



Pour s'inscrire, envoyer un mail à l'animateur de l'ADA Pays de la Loire :
adapaysdelaloire@gmail.com en précisant la (ou les) commission(s) qui vous intéressent.



Retrouvez tous les
numéros de l'Abeille
libre :

www.adapl.org >
Nos publications >
Abeille libre



CONTACTER L'ADA PAYS DE LA LOIRE
*Association pour le Développement de
l'Apiculture en Pays de la Loire*

Adrian CHARTIN
Animateur ADA Pays de la Loire

✉ adapaysdelaloire@gmail.com

☎ 07 76 36 65 50

**NOUS NOUS DEVONS D'AVOIR
UNE AMBITION FORTE FACE AUX
ENJEUX DE L'APICULTURE DE DEMAIN.**



© Photos : Freepiks, Pixabay
Les textes et les photos sont la propriété de
l'ADA PL, tout droit de reproduction est interdit
sauf mention contraire.

Mise en page : Com & Pic
Icônes, illustrations : Flaticon, Freepiks

